
SINGAPOUR – Sessions du GAC de l'après-midi
Mardi 10 février 2015 – 14h00 à 18h00
ICANN – Singapour, Singapour

THOMAS SCHNEIDER : Bonjour. Merci d'être ici encore une fois. J'espère que vous avez profité de la pause-déjeuner. Comme vous le savez, maintenant nous avons prévu une discussion sur la participation possible du GAC au comité de nomination, le NomCom. Le président, Stéphane Van Gelder, est à côté de moi. Je vais lui passer la parole en ce moment. Bienvenue.

STÉPHANE VAN GELDER : Merci, Thomas. C'est un plaisir pour moi d'être ici. Je veux remercier Thomas, Olga, Gema et d'autres personnes qui ont travaillé de manière si ardue avec nous pour pouvoir participer de cette réunion, vous parler et pourquoi pas échanger des questions et des idées pour mieux comprendre.

Je vous ai préparé une présentation mais il y a certaines questions aussi qui sont toujours ouvertes. Nous aimerions faire certaines précisions sur la vision du GAC par rapport à la manière de participer au NomCom.

Je voudrais vous rappeler rapidement, à travers la première diapo de présentation, ce que nous faisons cette année. Nous voulons couvrir trois postes au Conseil d'administration, deux au Conseil de la GNSO, trois au comité At-Large et aussi à la ccNSO.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Passons à la diapo suivante. Si nous observons bien la constitution actuelle du Conseil d'administration, en Asie-Pacifique il y a beaucoup de monde. Donc il y a une limitation statutaire pour sélectionner quelqu'un appartenant à la région d'Asie-Pacifique. Mais dans d'autres régions, on peut sélectionner d'autres. Ceci pour vous montrer que vers la mi-mars, la période de présentation des nominations sera finie.

Par la suite, nous ferons les sélections et espérons avoir le résultat pour la réunion de Buenos Aires. Nous serons donc très prêts pour annoncer de nouveaux candidats pendant l'assemblée générale annuelle de cette année.

Tout ceci pour vous faire un aperçu général de l'Information par rapport à ce qui se passe actuellement en matière de candidature. Ce sont les candidatures que nous avons reçues jusqu'à présent. Il y a un grand nombre de candidatures pour cette instance du processus comme vous pouvez le voir. Le NomCom a fait plus de diffusion externe. On a augmenté la transparence de notre processus et on s'assure au fur et à mesure que les gens sachent et qu'ils connaissent le Comité de nomination et comment il faut présenter les candidatures.

Nous disons toujours que les données des candidats sont confidentielles. Nous parlons beaucoup du processus. Il y a 43 personnes qui se sont déjà présentées comme candidats pour le Conseil d'administration, 11 pour la GNSO, 15 pour l'ALAC comme première option et 8 pour la ccNSO.

Alors je finis ici ma présentation. Je voulais faire quelque chose de très court.



Et maintenant nous allons passer à la question concernant la participation du NomCom au GAC, ou la participation du GAC par rapport au NomCom.

Il y a certaines questions en voie de traitement et il y a des questions que nous voulons vous poser pour entamer un dialogue. Les voilà.

Nous essayons de voir si le poste vacant au NomCom pour le GAC peut être couvert, notamment parce que c'est peut-être difficile pour vous de travailler dans ce poste parce que vous êtes des représentants des gouvernements. Vous représentez vos propres gouvernements et c'est plus facile pour vous de faire cette représentation que de participer à des comités comme par exemple le NomCom à titre personnel. Et puis il peut y avoir aussi les questions liées à la confidentialité qui peuvent vous concerner. Nous pouvons vous aider à résoudre ces questions-là ou répondre aux questions que vous auriez à poser.

Existe-t-il possiblement un conflit si l'on sélectionne des personnes de ce comité pour représenter le GAC et tous les membres du GAC au sein du NomCom ; c'est-à-dire qu'une seule personne représente tout le GAC ? Voilà les questions que nous nous posons.

Nous espérons bien qu'avec ce dialogue, nous serons en mesure d'aider à une clarification.

Je vais finir avec deux commentaires. Comme vous le savez sans doute, ce processus implique le travail d'un groupe pour les améliorations du NomCom et qui a établi une série de recommandations que la communauté analyse justement. On a suggéré une modification à la



structure du NomCom, et cela aura un grand impact sur le GAC. Il faudrait donc en discuter.

Il y a une révision du NomCom qui est sur le point de commencer, à savoir, un processus séparé. La plupart des groupes de l'ICANN, comme vous le savez, sont soumis à des révisions périodiques, mais ceci est séparé du groupe de travail du NomCom qui formule ces recommandations.

Il y a beaucoup de travail en cours par rapport au NomCom et au GAC.

Et pour finir, vous n'avez pas peut-être remarqué les rubans rouges. Ces rubans nous identifient pour aider les candidats et les possibles candidats à nous parler, répondre aux questions, etc. Et ceci est appliqué aussi à d'autres membres de la communauté. Alors si vous avez des questions, vous regardez si l'on porte le ruban rouge, on pourra vous aider.

Je voudrais remercier ici les deux leaders qui sont ici avec moi, Cheryl Langdon-Orr qui est la présidente adjointe de cette année, l'année dernière elle a été la présidente. Et vous verrez aussi la planification réussie et la fonction de leadership avec Ron Andruff qui a été élu par le Conseil d'administration pour être le président élu de cette année. À moins qu'il n'y ait quelque chose qui l'empêche, il deviendra président l'année prochaine.

C'est tout pour moi.



THOMAS SCHNEIDER : Merci pour votre information. Nous aurons la possibilité que Stéphane et son équipe participent de toute la session. Alors si vous avez des questions, vous pouvez les adresser à n'importe lequel de nos collègues. Je vais passer la parole maintenant à Olga qui va présenter une partie du Groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au NomCom.

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup. Merci au NomCom d'être ici présent dans cette réunion.

Je vais présenter brièvement le travail du groupe de travail que l'on a initié lors de la réunion de Los Angeles.

Nous passons maintenant à la prochaine diapo.

Nous commençons à réviser les possibilités d'avoir une participation active ou pas du GAC au sein de du NomCom. Pourquoi ? Parce que nous avons une proposition avec une nouvelle proposition par rapport à la structure du NomCom qui a été soumise aux commentaires publics il y a peu de temps. Comme Stéphane a mentionné, cela a un impact sur le GAC plutôt parce qu'on propose une participation avec droit de vote de la part du GAC. Une participation plus active.

Alors on a échangé des idées par e-mail. Nous avons mené une téléconférence. On a élaboré un document de base que j'ai envoyé à la liste de diffusion du GAC il y a une semaine, je crois. Et j'ai quelques idées de cet échange que je voudrais partager avec vous.

Alors pourquoi on a commencé cet échange d'idées ? La diapo suivante.



Il y a la formation du NomCom. 15 membres ont droit de vote. Le GAC occupe un poste sans droit de vote qui n'est pas utilisé d'ailleurs en ce moment. Le GAC ne participe pas. Et puis il y a la proposition pour une structure pour passer de 15 à 23 ou 25 membres. Le GAC aurait une participation proposée avec trois membres ayant droit de vote.

Certains pays ont préparé un document en exprimant leur intérêt. L'un de ces pays a été l'Argentine qui a exprimé son intérêt à participer sur un pied d'égalité avec le nombre de membres ayant droit de vote au GAC, par rapport à la GNSO, par rapport à l'ALAC et la ccNSO. Le document n'a pas obtenu de soutien dans son ensemble mais de certains gouvernements qui se sont présentés ici au sein du GAC.

Quels sont les enjeux et les idées que nous avons débattus au sein du groupe de travail et que nous avons débattus également à Los Angeles après avoir reçu la proposition pour une nouvelle composition du NomCom ?

Il y a des pays qui pensent que le pied d'égalité pour la participation des gouvernements dans tous les espaces, processus et groupes de travail de l'ICANN est un aspect très important du processus multipartite. À partir des documents sur la gouvernance de l'Internet et le document du SMSI, nous avons défini qu'il y a des gouvernements qui veulent être reconnus comme parties prenantes ainsi que d'autres qui souhaitent participer sur un pied d'égalité.

Beaucoup parmi nous pensons peut-être à une perspective gouvernementale ayant un rôle important dans la sélection des leaders de l'ICANN. L'équipe de direction de l'ICANN. Et les gouvernements pourraient avoir une certaine perspective ou manifester leurs points de

vue dans les élections en plus des points de vue de l'ensemble des entreprises et de la société civile.

Il y a eu certaines limitations exprimées par certains membres à des questions de respect de la vie privée par rapport à la représentation du GAC au sein du NomCom. Nous représentons ici nos gouvernements, ici au GAC. En conséquence, il y a une limitation.

Il y a certains pays qui ont exprimé leurs préoccupations du fait que pourquoi un membre du gouvernement ne pourrait-il pas être élu comme membre du Conseil d'administration. Alors on a échangé ces idées qui étaient liées à la participation équilibrée des gouvernements dans tous les processus de l'ICANN sur un pied d'égalité et qui aussi étaient liées à la question de la responsabilité.

Le résultat de toutes ces délibérations, c'est-à-dire que tout cela a entraîné la préparation d'un questionnaire pour donner des idées supplémentaires à ce que Stéphane vient de présenter.

Il y a un consensus entre les membres du groupe de travail pour développer des critères au sein du GAC pour la sélection de certains postes de direction qui pourraient être tenus en considération par les membres du NomCom.

En conséquence, on pourrait arriver à un accord et nous voulons connaître votre opinion. Ce serait bien que le groupe de travail puisse commencer la rédaction de tout cela.

Dans le document préliminaire, vous verrez certaines suggestions une première version préliminaire de ces critères, préparés par Gema. Merci beaucoup, Gema, de ton travail.



Nous avons aussi demandé à l'ALAC ses propres critères pour le travail qu'ils font par rapport au NomCom. Ils ont été très gentils et nous ont envoyé l'information. Alors dans le document que nous vous avons fait parvenir, il y a une partie qui est liée à l'ALAC et aussi à notre travail.

Nous pourrions peut-être demander à nos collègues du NomCom de nous donner plus de détails sur ce que signifie participer au NomCom, et quel est le travail des membres ayant droit de vote par rapport à ceux qui ne sont que des observateurs.

En plus de cela, que se passe-t-il avec les solutions ? Quelles sont les solutions innovatrices que l'on peut trouver ?

On peut utiliser d'autres exemples où les gouvernements participent dans la sélection ou dans un processus où il y a une certaine représentativité gouvernementale. Je me souviens que pendant quelques années j'ai participé à un comité consultatif, au MAG, et là on représentait les gouvernements. Ce n'était qu'un exemple. Je pourrais peut-être vous montrer d'autres exemples. La confidentialité, il y a seulement là une restriction à savoir les questions concernant la confidentialité ou le respect de la vie privée. Cet espace est capturé par les gouvernements seulement là où il y a d'autres participants. C'est-à-dire, avons-nous peur que les gouvernements capturent cet espace ? De quoi avons-nous peur et quels pourraient être les avantages et les désavantages de la participation du GAC au sein du NomCom ?

Nous avons commencé à penser à la préparation, pendant les prochains mois, de différentes options pour vous les présenter à Buenos Aires sur les possibles situations hypothétiques dans lesquelles nous pourrions avoir la participation du GAC au NomCom, compte tenu des postes sans



droit de vote ainsi que dans les postes ayant droit de vote, pour voir si c'est quelque chose de possible ou pas.

Je ne sais pas si j'ai encore une diapo à présenter ?

Ici, vous voyez un résumé préparé par Gema des idées pour les guides et les critères qui seraient peut-être une exigence pour sélectionner un représentant du GAC au NomCom. C'est-à-dire que cette personne ou ce candidat ait travaillé pendant un temps important pour un gouvernement national ou une OIG, qu'il ait travaillé dans des questions concernant l'intérêt public, qu'il ait de l'expérience dans l'établissement d'accords et d'alliances entre les différentes parties. Qu'il y ait aussi la diversité de langue, de genre et de zone géographique au cas où les membres sélectionnés étaient nombreux.

Nous attendons vos commentaires, votre opinion. Nous allons commencer maintenant jusque la prochaine réunion. Alors aidez-nous à définir les prochaines démarches à suivre et à partager d'autres idées pour la présentation. Voilà je finis maintenant. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous ouvrons maintenant la session à toutes les questions et tous les commentaires que vous souhaiterez. Qui veut commencer ?

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, monsieur le président. Merci Stéphane et les membres du NomCom qui nous accompagnent aujourd'hui. Je crois qu'on a



beaucoup appris et c'est bien de savoir la nature de votre travail et surtout la confidentialité nécessaire.

Je vais faire un commentaire et Cheryl va rigoler un peu parce que j'ai été ici pendant cette période de 11 ans. La participation du GAC au NomCom n'est pas toute neuve. Absolument pas. Et je me souviens que j'étais toute neuve au GAC ; je ne savais même pas qu'il y avait un représentant du GAC au NomCom. Ceci a entraîné un grand débat au sein du GAC en 2006-2007. Là, on a commencé à voir ce que cela signifiait.

Nous avons beaucoup appris. Et au fur et à mesure de notre apprentissage, il y a eu des questions qui sont apparues. Comme Stéphane l'a dit, les gouvernements sont très différents des autres membres de la communauté de l'ICANN. Nous, nous avons des restrictions pour ainsi dire. Moi je me sens comme ça. Je ne suis pas ici présente à titre personnel, absolument pas. Ici, je représente le gouvernement des États-Unis et j'ai certaines instructions à respecter. Je suppose que la plupart de mes collègues doivent se trouver dans la même situation.

Alors nous n'avons pas les facultés nécessaires pour élargir des responsabilités que nous sommes supposés avoir dans la représentation de l'intérêt souverain à d'autres personnes, à des entités, et encore moins à un autre gouvernement.

Je parle seulement au niveau des États-Unis, je vous demande de me corriger si j'ai mal compris. Le GAC- d'après ce que les recommandations du groupe de travail du Conseil ont manifesté, nous pouvons augmenter la représentation actuelle du GAC mais ceci



provoque les mêmes problèmes qui ont été abordés par le GAC il y a quelques années, et même dans un chapitre de juin 2011. Le groupe de travail conjoint du GAC et du Conseil d'administration a inclus beaucoup de ces questions soulevées dans l'ATRT1. Et là, on a fait face à certains défis.

J'essaie d'expliquer ce que moi je comprends. La plupart de ceux qui travaillent au NomCom font un travail confidentiel. Vous pouvez me corriger mais je crois que c'est comme ça parce qu'on parle de noms, de qualifications de certaines personnes, à savoir les candidats. Alors les défis que nous en tant que gouvernements pouvons avoir, si l'on peut donner le pouvoir suffisant aux membres du GAC pour participer au NomCom c'est très difficile, parce qu'il ne peut pas y avoir un débat au GAC sur les qualifications de cette personne, ce candidat.

En outre, nous pouvons aller au-delà et penser que l'on va donner à un gouvernement le droit de donner un avis, ou de juger plutôt. Et on va le donner à une personne qui travaille pour un gouvernement. Ceci présente un enjeu encore plus grand.

Je ne peux pas penser comment je peux parler avec la Secrétaire de commerce ou à quelqu'un dans mon gouvernement pour dire comment moi j'ai décidé de participer ou de donner des pouvoirs à une personne dans un organe qui prend des décisions pour prendre des décisions en mon nom. Alors je crois que dans ce cas, il ne va pas y avoir non plus au NomCom la vision du GAC mais plutôt la vision d'une personne et cette personne ne pourrait même pas consulter avec son propre gouvernement. Il y a des contraintes et des restrictions.



Peut-être pourriez-vous m'aider pour voir si j'ai mal compris les restrictions. Mais depuis plusieurs points de vue, je voudrais dire également que nous pensons et que nous voulons dire que l'on pourrait arriver à un consensus sur un groupe de critères qui pourraient être utiles pour vous sans que cela n'implique la position que nous guidions votre travail.

En réalité, vous savez quel est le travail que vous faites. Vous avez décrit vos méthodes de travail, les procédures. Mais peut-être serait-il utile que le GAC travaille sur ces principes et que l'on puisse arriver de manière consensuelle à ces critères pour voir comment travailler avec la représentation.

J'espère m'être exprimée clairement et je vous prie de me corriger au cas où vous le considérez nécessaire.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, les États-Unis. Avant de passer la parole à Stéphane et aux autres membres du NomCom, je voudrais savoir s'il y a des questions dans la salle. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre voulant poser une question ou donner son opinion ?

L'Espagne et puis la Suisse.

ESPAGNE :

Merci, monsieur le président.

Pour ce qui est de la question des critères, je crois qu'il serait utile de suivre ce chemin, d'aller dans ce sens et rédiger des critères pour que le NomCom en tienne compte lorsqu'il réalise la sélection. Mais je me



demande, ces critères, pendant combien de temps serviraient-ils s'ils doivent tenir compte aussi des critères de l'ALAC ou de leurs propres critères dans la sélection des candidats aux différents conseils et aux différents organes.

On sera peut-être dans une situation dans laquelle les membres du Conseil choisis par le NomCom ne respectent aucun des critères du GAC. Et nous, nous ne pouvons rien réclamer dès que la décision aura été prise parce que ce sont des critères existants, puis après on décide si on va les appliquer ou pas et comment on va les appliquer.

Voilà donc la raison pour laquelle je crois qu'il vaudrait peut-être la peine de dire qu'un nombre de membres du Conseil d'administration, peut-être un, doivent respecter les critères spécifiques donnés par le GAC. De cette manière, on pourrait garantir que la perspective des gouvernements, les points de vue des gouvernements, soient présents dans le Conseil d'administration ou d'autres conseils où le NomCom choisit les membres. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Espagne. Maintenant, la Suisse et puis la Chine.

SUISSE : Monsieur le président, nous demandons, la plupart en tout cas des membres du GAC, d'être pris plus en charge dans les processus de décision, dans tout ce qui peut se décider et que nous ayons plus notre mot à dire.

Ici, on nous demande de participer dans un comité de nomination, comité qui va prendre des décisions dans un processus confidentiel. Là, ça pose un certain nombre de questions.

D'abord, il faudra choisir ces trois personnes puisque je crois qu'on parle de trois personnes. Sur quels critères ? Et quand nous aurons choisi ces trois personnes, peut-être qu'on pourra m'expliquer les choses d'une autre manière, mais je pars de l'idée que nous sommes dans un processus confidentiel, nous donnons à ces trois personnes un blanc-seing pour faire nos choix dans les membres qui devront être choisis pour le Board. Puisque ces trois personnes élues ne pourront pas venir ici au sein du GAC et dire aux différents candidats du Board de nous expliquer quelles sont leurs qualités, quels sont leurs défauts, puisque le processus est confidentiel.

Donc là, ça pose déjà un certain nombre de questions qui ne sont pas faciles à mon avis à répondre.

Ensuite, le problème est l'instruction de ces trois personnes. Est-ce qu'on a la possibilité de les instruire, c'est-à-dire de ce qu'ils vont voter ou comment ils vont voter. Là, ça pose aussi un autre problème je pense. Et comme nous sommes des représentants des gouvernements, je pense qu'avant d'aller plus loin nous devons essayer de trouver une solution pour résoudre ces questions. Je comprends tout à fait les questions et les interrogations de notre collègue des États-Unis. Ce n'est pas du tout simple.

Nous ne sommes pas peut-être dans la même situation que les autres représentants de la GNSO, la ccNSO ou du comité At-Large. Nous avons une espèce de pouvoir de représentation et de parler non au nom de



nous-mêmes mais de parler au nom de nos administrations et de nos gouvernements. Voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suisse. La Chine, s'il vous plaît.

CHINE :

Merci, Thomas.

En premier lieu, je crois que le GAC devrait avoir une participation plus active au NomCom. Cela signifie qu'en termes d'accroissement du nombre de représentants du GAC au sein du NomCom ainsi que sur le point de la question de l'aide du GAC à ceux qui votent dans le NomCom, cela est cohérent par rapport à ce que nous recherchons pour l'amélioration de la situation du GAC dans le cadre de l'ICANN tout entière. Surtout, pour que le GAC soit plus impliqué dans la sélection des membres de l'équipe de direction de l'ICANN.

Quant aux critères de sélection de ces représentants du GAC, sur la manière par exemple dont on devrait aborder la question de confidentialité, je crois que ce serait très utile de faire référence à ce qui est fait dans d'autres organisations de soutien et d'autres comités consultatifs. Comment ces groupes travaillent avec leurs représentants par rapport à la question de confidentialité.

Quant au souci que la représentante des États-Unis a exprimé, nous pensons qu'une fois que le GAC aura son représentant au NomCom, ce représentant sera responsable pour tout le GAC et non pas seulement



face à son gouvernement. Je crois que ce représentant devrait essayer de défendre les intérêts gouvernementaux et non pas l'intérêt de son propre pays ou de son territoire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Chine.

Avant de céder la parole à d'autres membres du GAC, je pense qu'il serait bon d'avoir une réponse à ces commentaires qui viennent d'être présentés par rapport au NomCom.

STÉPHANE VAN GELDER : Merci beaucoup, Thomas, et merci à vous tous des questions que vous avez soulevées.

Je commencerai par répondre en français.

Pour la Suisse, juste pour l'aspect de la confidentialité, je veux juste dire que le travail aujourd'hui du NomCom, la majorité du travail qu'on fait, est un travail qui n'est pas confidentiel dans le sens où nous traitons tous l'aspect administratif, etc. de notre travail de manière publique et transparente.

La seule chose qui est confidentielle –j'espère que cette notion et cette précision vous aidera dans vos délibérations– la seule chose qui est confidentielle, ce sont les informations sur l'identité des personnes qui sont candidates pour le NomCom.

Cet aspect-là, vous ne le verrez jamais dans des communications du NomCom et dans les communications vers l'extérieur. Dans les réunions



internes du NomCom, vous ne verrez jamais d'informations sur les candidats en termes d'identité des candidats pour des raisons évidentes.

Je reviens donc à l'anglais.

Pour nous, Thomas, je dois dire qu'il s'agit d'une première étape sur la conversation que nous avons eue pendant plusieurs années. Il y a beaucoup de problèmes qui ont déjà été mentionnés qui, peut-être, ne sont pas à résoudre par le NomCom à mon avis. Je crois que nous n'avons pas la capacité pour les résoudre. Nous pouvons vous aider à comprendre comment nous travaillons, comment le GAC peut être représenté au sein de ce travail. Mais la question des représentants des gouvernements parlant au nom d'autres gouvernements, c'est quelque chose qui nous dépasse. J'aimerais bien dire que ce que nous avons fait cette année, c'est considérer la structure où nous sommes.

Et moi, j'avais peu d'informations sur ce que Susan a dit. J'avais peu d'informations sur la raison pour laquelle par le passé le NomCom n'avait pas eu de représentants du GAC. Alors plutôt que de baser notre travail sur l'information très limitée, sur des rumeurs, j'ai contacté la direction du GAC pour commencer à nous entretenir. Et c'est l'étape à laquelle nous en sommes.

Le nombre de représentants ou de sièges, pour ainsi dire, au sein du NomCom des représentants du GAC, c'est aussi une question qui ne dépend pas de nous. Ce que nous analysons maintenant, c'est la structure où il y a un représentant du GAC.



Si cela change dans l'avenir, il est évident que nous allons voir quels sont les changements qui sont réalisés. Mais à l'heure actuelle, la question est la suivante. Est-ce possible d'avoir une représentation du GAC au moyen de ce seul représentant ? Sur la base de la suggestion des États-Unis, à savoir que vous nous envoyiez vos critères ou des choses dont vous voulez que nous tenions compte, je crois que c'est une suggestion vraiment utile.

Nous avons des contacts avec tous les groupes de cette communauté et nous leur demandons quelles sont les capacités, les compétences, ce qu'ils recherchent. Il est évident que les décisions que nous prenons ont une influence sur toute la communauté. Donc prendre cela, tous ces points-là du GAC, ce serait une chose excellente. Et ce serait peut-être un premier pas sur cette voie. Je ne suis pas tout à fait sûr.

Une autre chose que je voulais expliquer c'est que l'adhésion actuelle des autres membres du NomCom n'appartenant pas au GAC ; par exemple, il y a parmi nous des gens qui viennent de la GNSO, mais une fois qu'ils font le rôle au sein du NomCom, ils cessent de fonctionner comme des participants d'autre chose. Ils agissent en tant qu'individus pour l'intérêt de la communauté. Nous n'espérons pas que vous suiviez cet exemple et que vous alliez agir au sein du NomCom en travaillant pour représenter la GNSO.

Je vais finir ma présentation en disant que je sais quels sont les problèmes qui se présentent avec la représentation du GAC. Vous devez savoir que j'ai été président de la GNSO auparavant. C'est un problème qui a été très évident lorsque j'étais justement président de la GNSO ;



comment obtenir que le GAC participe à la GNSO ou au travail d'élaboration de politiques.

Je crois comprendre qu'à l'époque, il y a eu des progrès avec l'agent de liaison du GAC à la GNSO. Et peut-être qu'il y a la possibilité de trouver des solutions pour la situation du NomCom qui seraient semblables à ce que vous avez trouvé avec d'autres institutions.

THOMAS SCHNEIDER : Ron, s'il vous plaît.

RON ANDRUFF : Merci, monsieur le président.

Je voudrais expliquer aux scribes que ce n'est pas Ram Mohan mais Ron Andruff.

Par rapport à ce que l'Espagne dit, il y avait une question concernant les critères. Je crois que c'est important pour tous ici que vous compreniez que nous acceptons tous les critères des différentes entités de l'ICANN, nous essayons de les harmoniser, nous les observons et nous les transmettons à la communauté. Nous expliquons à la communauté quels sont les thèmes que nous avons et quels sont les critères que nous allons utiliser cette année-là.

Avec la dynamique de l'ICANN, nous savons que les dynamiques changent toutes les années. Par exemple, auparavant, nous nous occupions plutôt du thème des nouveaux gTLD. Maintenant nous parlons de la transition.



Donc pendant que nous sommes dans cette phase de transition, nous espérons avoir des membres du Conseil d'administration ayant différentes qualités ou compétences que celles nécessaires pour aborder la question des gTLD. Donc il y a une dynamique qui change chaque année. Il faut que nous essayions de répondre à toutes vos questions. Donc présentez-nous toutes vos questions et tous vos critères.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je crois que Cheryl veut prendre la parole, et puis il y a le Koweït et l'Argentine.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup. Je serai très brève.

La question de la confidentialité et du droit de vote, c'est quelque chose que je voudrais aborder. Je salue cette proposition d'établissement de critères. C'est important et ça a une valeur très grande.

Mais ce que nous devons essayer de comprendre ici, parce qu'avant, on pensait que c'était un espace vraiment secret, maintenant nous votons. Nous allons lever la main. Etc. C'est le vote pro forma pour accepter ce dernier candidat.

Le type d'information va peut-être vous aider à comprendre dans vos délibérations. Une partie de notre travail administratif est difficile à comprendre. Si vous avez des questions ou des choses qui pourraient vous aider dans vos délibérations, venez nous voir. Mais il y a un vote à la fin du processus du NomCom pour élire les derniers candidats qui ont



pu parvenir jusqu'à la dernière étape. C'est le type de chose que nous pouvons vous aider à comprendre.

THOMAS SCHNEIDER : Le Koweït.

KOWEÏT : Merci, Thomas.

Par rapport aux critères sur une personne qui fait son travail au sein du NomCom et qui fait sa sélection en valeur de l'intérêt de la communauté, nous devons comprendre que nous sommes des représentants gouvernementaux. Nous ne sommes pas élus comme d'autres membres du NomCom. Nous sommes des représentants de notre gouvernement et nous faisons partie du GAC.

Je représente mon gouvernement ou bien j'agis comme représentant au sein du GAC.

Cela signifie que je partage mon information avec mon gouvernement ou avec les membres du GAC. Alors la nature de mon rôle et ma place dans l'organisation et la question de confidentialité ne peuvent pas être gérés à titre personnel ou individuel. À moins que quelqu'un me dise que je peux prendre cette position. Sinon, moi je ne pourrais pas le faire.

Notre rôle, notre fonction. J'ai une question fondamentale. Notre rôle en tant que gouvernement c'est de choisir les membres des organisations de soutien ou du Conseil d'administration de l'ICANN ? La mission en tant que membre du GAC et la nature de notre rôle



consistent à donner notre avis pour les thèmes concernant tous les aspects de l'activité de l'ICANN.

Alors est-ce que notre rôle consisterait à participer à la sélection de personnes pour les organisations de soutien ou pour le Conseil d'administration ? Il y a certains postes de l'ICANN, j'ai cru comprendre, qui exigent des candidats ne pouvant pas être affiliés ou en rapport avec un gouvernement. La présence du GAC signifie un intérêt gouvernemental et implique une participation gouvernementale à la sélection d'un candidat. Cela peut supposer qu'il y a un problème s'il faut surtout choisir quelqu'un, élire quelqu'un, qui ne représente aucun gouvernement.

Là, il y a une contradiction me semble-t-il. On pourrait peut-être travailler mieux dans le GAC si on pouvait établir des processus ou des critères concernant les qualifications d'un candidat ou quelle devrait être la transparence du processus en soi ou la sélection des membres du NomCom ou bien déterminer si une personne agit en faveur de la communauté. Cela inclut moi-même en tant que partie de la communauté.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Koweït. Je cède la parole à l'Argentine.

ARGENTINE : Merci, monsieur le président. C'est une question pour le NomCom et des commentaires par rapport au commentaire de nos collègues et sur ce que le Koweït vient de dire.



Il y a différentes fonctions au sein du NomCom. Il y en a qui sont des observateurs, d'autres sont des membres ayant des droits de vote. Et il faut se rappeler cela.

Une chose que nous aimerions faire avec le groupe de travail, c'est de préparer différents scénarios hypothétiques de participation par rôle d'observateurs, participation avec un droit de vote, avec plus d'un droit de vote. Nous allons développer cela dans notre groupe de travail et le présenter au GAC, et nous aimerions bien que vous vous joigniez à ce groupe.

Par rapport au NomCom, vous diffusez le nom des candidats dès le début du processus ou vous le faites à la fin lorsqu'il faut que vous fassiez les entretiens ?

Pourquoi est-ce que je pose cette question ? Voyons un peu. Moi j'ai fait une révision de documents par exemple à l'université, et parfois vous recevez un document mais vous n'avez pas le nom de son auteur. Vous êtes tout à fait objectif dans la révision du contenu. Parfois, vous pouvez voir le nom. Donc je voudrais savoir si c'est à la fin du processus ; si vous pouviez répondre à ma question.

THOMAS SCHNEIDER :

Stéphane.



STÉPHANE VAN GELDER : La réponse, c'est oui. Une fois que la période de présentation de candidature est close, on révèle les noms des candidats à tous les membres du NomCom.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Le Portugal, puis le Danemark et les Pays-Bas.

PORTUGAL : Je voudrais remercier le groupe de travail du travail extraordinaire qu'ils font. Et le fait que nous discutons de cela ici, c'est vraiment une très bonne chose. Moi je n'ai jamais discuté de ce genre de choses depuis 2009, c'est la date depuis laquelle je participe au GAC. Je vous suis très reconnaissant parce que je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Ma deuxième observation est la suivante. L'ICANN fait partie de ce modèle multipartite. Mais les gouvernements ne sont pas sur un pied d'égalité dans ce modèle multipartite. Il faut que l'on trouve l'espace approprié pour que nous, les gouvernements, ayons un rôle à jouer.

Pourquoi ? Parce que les politiques publiques ne sont pas vraiment une partie de nos intérêts, des intérêts des bureaux d'enregistrement et d'autre chose. Je crois que nous négligeons ici quelque chose de très important pour les consommateurs, pour les citoyens ; c'est la politique publique.

Il y a ces deux éléments. Les gouvernements ne sont pas sur un pied d'égalité dans ce modèle multipartite. Et parfois, il faut que je le dise, je dois présenter mes excuses. Parce que je suis là pour représenter un gouvernement, voilà pourquoi je présente mes excuses. Parfois, je



pense que ce n'est pas la sensation appropriée parce que nous faisons partie de la communauté. Mais je comprends que c'est une question très complexe.

Alors je vous encourage à faire ce travail parce que je crois que nous pouvons obtenir de bons résultats.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Portugal. Le Danemark.

DANEMARK : Merci, monsieur le président. Et merci aux groupes de travail et aux membres du NomCom qui sont venus aujourd'hui nous expliquer tout cela.

Du point de vue du Danemark, nous partageons la plupart des soucis qui viennent d'être présentés en ce sens que l'on participe ici, ou que les personnes pourraient participer ici à titre individuel au NomCom, en faisant partie des gouvernements.

Je peux voir des problèmes comme mes collègues des États-Unis a présenté. Et je partage les soucis.

Je suis d'accord sur les critères et je pense que c'est une bonne façon d'aller de l'avant. Du point de vue des gouvernements, je crois que l'on peut parvenir au même résultat si nous avons certains critères. Nous n'avons pas besoin d'être présents dans chaque cas ou dans chaque circonstance et nous ne pourrions pas, à vrai dire, partager ce que nous faisons avec d'autres collègues.



D'autre part aussi, par rapport à la question de la contradiction en ce qui concerne le pied d'égalité, parfois les gouvernements nous disent merci de nous avoir invités mais nous ne pouvons pas assister. Voilà cette possibilité qui est présente ici.

Je vous encourage donc à considérer une série de critères et à chercher peut-être d'autres idées pour voir comment nous pouvons participer à partir de maintenant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Je suis les lignes des commentaires du Danemark et d'autres collègues. L'objectif du NomCom et l'influence que, nous, nous pouvons avoir en tant que gouvernements dans le processus du NomCom, c'est qu'il y ait des personnes avec de l'affinité politique au Conseil d'administration.

À notre avis, ceci nous ne pouvons le faire à travers un vote ou en ayant un gouvernement qui dit que cette personne devrait avoir ce poste, etc. Je crois que ce n'est pas réaliste, que ce n'est pas viable. C'est quelque chose que nous ne devrions pas faire.

Notre expérience aux Pays-Bas ressemble à ce qui a été proposé par Gema, c'est-à-dire établir des critères. S'il y a des critères qui indiquent que certains membres du Conseil d'administration qui sont élus doivent avoir un certain degré d'affinité vers les politiques publiques et doivent venir des gouvernements, etc., nous pouvons rédiger ces critères.



Ceci est bien plus viable et faisable. Et là, nous pouvons jouer un rôle en tant que gouvernements.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les Pays-Bas. L'Espagne.

ESPAGNE : Merci.

Je vois qu'il y a quelques commentaires pour la rédaction de critères aussi de la part des membres du NomCom. Alors on est motivé pour continuer à travailler dans ce sens.

Je voudrais répondre très rapidement aux questions du représentant du Koweït par rapport au fait que les gouvernements doivent élire des membres pour le Conseil d'administration.

Il s'agit là d'une proposition présentée par le groupe de travail conjoint sur les questions liées au NomCom. À vrai dire, ce n'est pas quelque chose qui a été présenté par le GAC. Nous jouons notre rôle au sein de l'ICANN, à savoir donner notre avis, mais la communauté a senti qu'il y avait quelque chose qui manquait. Il y avait quelque chose qui manquait, peut-être une personne ; quelque chose qui manquait dans la sélection des membres du Conseil. Et ce qui manquait, c'était le point de vue gouvernemental.

Je voudrais donc réfléchir à la manière dont on pourrait les aider à appliquer cette perspective gouvernementale dans l'élection pour le Conseil et d'autres organisations de soutien et comités consultatifs. N'oublions pas que le NomCom sélectionne aussi les membres pour les



SO et les AC. Nous, nous ne donnons pas notre avis à la GNSO, à la ccNSO et à l'ALAC. Nous donnons notre avis seulement au Conseil d'administration.

Peut-être que ce serait une bonne idée d'avoir une personne avec des affinités et des intérêts en termes de politique publique dans ces organisations de soutien sélectionnées.

La conduite des gens au sein du NomCom, c'est une question. Vous dites que vous agissez à titre individuel en faveur de l'intérêt de la communauté. Mais dans le document, j'ai vu que vous avez proposé de voter par délégation. Et si vous faites cela par délégation, vous n'agirez pas à titre individuel pour le bénéfice de la communauté elle-même, mais plutôt pour le bénéfice de votre propre communauté.

THOMAS SCHNEIDER :

Il nous reste uniquement une minute. Si vous n'insistez pas à prendre la parole, je vous demande s'il vous plaît d'être brefs. Après, on donne les dernières secondes au représentant du NomCom.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci, monsieur le président. Merci de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole.

Je voulais tout simplement demander une précision à Gema de l'Espagne.

Comme Stéphane l'a précisé, vous prévoyez une seule position, un seul poste vacant, pour pas mal d'années, pour de bonnes raisons je crois que nous avons décrites dans un rapport du groupe de travail conjoint du Conseil et du GAC en 2011.

Mais je crois que c'est la communauté qui l'a demandé. Si je comprends bien, il s'agit d'un groupe de travail du Conseil qui a proposé une série de recommandations. Cela n'a pas été pris positivement de la part de la communauté. Peut-être pourriez-vous me donner des précisions là-dessus.

Ceci pourrait peut-être nous amener dans un sens déterminé.

Et un commentaire sur le GAC et le pied d'égalité. Je comprends bien le concept, mais moi-même je parie que pas mal de gens pensent que le GAC est « premier entre égaux » si vous voyez les statuts pour le conseil en matière de politique publique.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les États-Unis. Je passe la parole à Stéphane et puis on va clore la séance.

STÉPHANE VAN GELDER : Je voudrais répondre à ce qui était dit. C'est vrai, on travaille sur la même présomption que vous venez de mentionner. On considère la structure actuelle et pas autre chose.

Les recommandations du groupe de travail du Conseil d'administration surgissent du Conseil d'administration. Il y a eu une recommandation pour faire un vote par délégation. C'est quelque chose qui peut être

suggéré ou pas au Conseil d'administration. Il peut ou pas être passé à la communauté. Voilà la manière dont je comprends les recommandations du Groupe de travail du Conseil d'administration qui sont analysées à la lumière des commentaires de la communauté qui ne sont toujours pas positifs. En fait, il y aura de nouvelles recommandations qui devraient être faites dans un futur proche.

Alors aujourd'hui, nous venons ici non pas pour aller au-delà de ce qu'on a aujourd'hui. On pense à la structure actuelle. Il y a un poste vacant. Un siège ouvert. Et il faut savoir si l'on veut le couvrir ou pas. Nous vous avons entendu dire qu'il est peut-être compliqué de remplir cette fonction et ce rôle. Mais maintenant, vous avez au moins un visage derrière les cas avec les noms pour identifier les membres du NomCom. Alors maintenant on peut se rejoindre, causer, on pourrait peut-être être utiles.

Je tiens à vous remercier encore une fois de nous avoir permis de venir ici et de nous réunir avec vous. Nous espérons bien pouvoir continuer avec ce dialogue. À ma droite, il y a le futur président que nous espérons avoir l'année prochaine. Je suis sûr qu'il faut continuer avec ce dialogue. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci à tous. Moi aussi je devrais dire que tout cela a été très utile.

Avant d'aller prendre le café –vous, vous pouvez partir mais pas le reste– je voudrais vous informer d'une session qui a eu lieu ce matin. Une séance sur les consultations. Ceci a trait à une réunion d'hier. Pas



d'aujourd'hui. Vous n'étiez pas tous là. Il y en avait quelques-uns. Nous voulions vous informer sur la spécification 11 ; la sécurité publique.

Je passe la parole à ceux qui ont participé à la séance.

PETER NETTLEFOLD :

Hier matin, il y a eu une séance avec plusieurs des membres du GAC et des organismes d'application de la loi pour travailler dans un groupe de travail avec le GAC et aborder les questions liées à l'application de la loi, la protection du consommateur et la sécurité publique.

Plusieurs membres du GAC, y compris moi-même et trois ou quatre autres, nous avons participé. Nous avons abordé des questions qui ont trait aux procédures, à la manière de participer ou de créer une entité dans la mesure du possible, et quels seraient les membres.

L'intention est que certains de ces experts participent au travail du GAC pour ne pas parler tout le temps à travers les représentants du GAC. Il y a la participation des organismes d'application de la loi, des représentants de plusieurs pays de la protection consommateurs, des experts de plusieurs pays, pour essayer de résoudre les questions complexes auxquelles nous nous voyons confrontés ; les questions liées aux sauvegardes, le WHOIS, l'équilibre entre l'application de la loi et le besoin de protection de la vie privée, etc.

Du point de vue de la procédure, je crois que tout cela est assez clair. Il faudrait établir des groupes de travail. Ceci peut être fait par le président très rapidement.



D'après nos principes opérationnels, je crois qu'il n'y aurait pas de problème du fait que les représentants du GAC proposent ou nomment des conseillers qui participent à des groupes de travail. Et on pourrait nommer des membres de notre organisme d'application de la loi ou d'agences privées pour participer à ce groupe de travail.

L'idée c'est d'établir ou d'accorder l'établissement de ce groupe de travail ici, à SINGAPOUR, et commencer à travailler sur les termes de référence ou la charte ou quoi que ce soit, et donner des informations au GAC lors de la prochaine réunion.

Comme je l'ai dit, on pourrait inclure le WHOIS, qui est compliqué pour le GAC. Nous essayons toujours de trouver un équilibre par rapport à tous ces problèmes, même dans la communication avec le Conseil qui pourrait nous aider potentiellement à voir comment résoudre tout cela.

Je crois que je n'ai pas grand-chose de plus à dire, Thomas.

C'est ce qu'on a discuté hier. Et je crois que nous devons viser à ce que le GAC arrive à un accord par rapport à un groupe de travail pour aborder ces questions. Je ne sais pas si on le fait maintenant ou si on le fait jeudi, lorsqu'on parlera des procédures.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Peter.

Il y a eu deux réunions. Il en a eu une autre ce matin qui avait trait à la sécurité, à la spécification 11. Olof vient de nous envoyer un courrier à la liste du GAC. La vie, bien des fois, est très compliquée. Je m'excuse de la confusion que j'ai créée.



Je crois que ceci peut être lié au WHOIS, à la protection de données. Et je crois que tout ceci va être traité après la pause-café. Je sais que c'est tout neuf. On pourra le digérer pendant que nous prenons notre café.

Nous allons passer à la séance suivante et nous allons continuer à discuter des activités opérationnelles, ce que nous pouvons faire, établir des groupes de travail, avec qui, etc.

Merci beaucoup.

Quelqu'un aurait une idée différente si on avait un peu plus de temps pour la pause-café ?

[Pause-café]

THOMAS SCHNEIDER : Je vous prie de reprendre vos places. Nous allons continuer notre travail.

S'il vous plaît, revenez à vos places.

Merci beaucoup d'être rentrés. La prochaine séance portera sur les lois internationales et les droits de l'homme.

Nous avons lancé le débat sur ces questions dans d'autres réunions. C'est une continuation maintenant.

J'aimerais maintenant donner la parole à la déléguée du Pérou qui va faire le point par rapport à ce qui s'est passé dans ce domaine. Le Pérou, vous avez la parole.



PÉROU : Une minute. Problème technique.

THOMAS SCHNEIDER : La présentation est déjà sur l'écran si c'est ce que vous cherchez.

PÉROU : Je tiens à remercier tout d'abord le secrétariat du GAC pour le document de synthèse qui est sur notre site Web qui porte sur nos débats sur la question des droits de l'homme.

Nos préoccupations concernent deux points notamment qui sont repris dans d'autres documents qui se trouvent sur le site Web, qui ont fait l'objet d'une discussion au sein du GAC.

En fait, ils ont mené aux paragraphes du communiqué de Pékin, de Londres et de Los Angeles que vous voyez sur l'écran.

Nous voudrions que cette réunion puisse refléter dans notre communiqué trois points principaux. Pouvons-nous passer à la diapo suivante ?

D'un côté, l'intérêt porté par le GAC à cette question afin que nous puissions assumer pleinement notre rôle en tant que représentants des gouvernements pour garantir la suprématie de certains principes, à savoir la suprématie de la loi et les droits de l'homme. Et nous voudrions que cela soit reconnu à l'international et soutenu par des traités, des doctrines.



Et nous sommes également d'accord pour que le GAC participe au débat qui a lieu dans d'autres groupes de l'ICANN.

Finalement, nous aimerions proposer la création d'un groupe de travail sur les droits de l'homme et la loi internationale.

Je voudrais vous poser une question. Est-il réaliste de penser que l'ICANN puisse continuer à travailler dans le cadre d'un cadre juridique international ? Certains membres du GAC ont soulevé la question de pouvoir avoir recours à un groupe indépendant d'experts en matière de droit international. Cette question pourrait être analysée dans le cadre d'un groupe de travail.

En ce qui concerne cette proposition, certains d'entre vous pourraient dire que ni la loi internationale ni les lois en matière de droits de l'homme ne reflètent toujours le consensus international.

D'autre pourrait également dire que tant les droits de l'homme que les lois internationales échappent des fondements de l'ICANN. Dans le document présenté par le Pérou, – diapo suivante, s'il vous plaît– nous avons mentionné que dès le début, les statuts de l'ICANN ont reconnu la nécessité de coexister avec la loi internationale.

Des changements ont été introduits dans les statuts, et les statuts ont de plus en plus accepté cette notion décrivant les devoirs du GAC qui figurent dans le premier paragraphe de la diapo.

En plus, dans la proposition du Pérou, nous avons cité le document « *White Paper* » qui dit qu'il n'y avait aucune intention de laisser de côté d'autres régimes tels que la loi internationale, la loi de concurrence, la loi en matière d'impôt ou la loi sur la propriété intellectuelle, etc.



Après toutes ces années, on pourrait penser que la loi internationale est implicitement citée dans les statuts sans être explicitée.

C'est pour cela qu'il faut dire que dans l'article 4, il existe un paragraphe explicite qui fait référence au respect de la loi internationale.

Cela m'amène à poser une autre question. Est-ce que les statuts de l'ICANN reflètent la vision de la plupart de la communauté internationale ? Dans tous les cas, je pense qu'il existe un travail de bonne foi. Nous avons concentré nos efforts et notre travail sur la base d'un principe supérieur, à savoir le bien commun.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous devons ajouter aux questions clés qui sont mentionnées dans le résumé préparé par l'ACIG ce que c'est que le « bien commun ».

Le bien commun est le principe de base qui relie l'ordre juridique avec l'ordre éthique. Le concept qui explique la dimension sociale de l'individu. En quelque sorte, la pratique multi parties prenantes a incorporé le bien commun quand elle fait référence à une communauté.

Cela a lieu tous les jours à l'ICANN lorsque les processus multipartites essayent de trouver un équilibre entre les droits de la communauté et les droits individuels. Ce n'est pas forcément de mettre en place une initiative, mais plutôt de trouver un compromis ; de trouver une solution qui puisse bénéficier tout le monde, y compris lorsqu'il faut donner une réponse à la demande d'une communauté.

L'intention de l'ICANN est d'appliquer la notion de bien commun à travers des décisions qui sont le résultat d'un processus multipartite, qui



cherche à éviter des privilèges et promeut l'application d'un ensemble de valeurs.

Dans ce cadre, nous débattons de la transparence et de la responsabilité. Le bien commun est l'élément clé du droit international et national.

Les trois points clés que nous essayons d'aborder à cette occasion, c'est l'intérêt que porte le GAC à ces questions à travers un paragraphe où nous réitérons notre rôle en tant que représentants de gouvernements pour garantir l'importance d'un ensemble de principes fondamentaux que nous connaissons, comme les droits de l'homme et la loi internationale. Un ensemble de notions qui sont reconnues amplement à l'échelle internationale et qui sont soutenues dans de nombreux débats, études de cas, traités et doctrines.

Nous voudrions participer en tant que GAC au débat qui est déjà en cours dans différents forums et différents groupes de l'ICANN. Et nous voudrions finalement proposer la création d'un groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, le Pérou, pour cette introduction.

Comme vous le savez peut-être déjà, il y a beaucoup d'échanges dans la communauté. Des échanges qui ont lieu depuis un certain moment par rapport à la loi internationale et aux droits de l'homme pour voir comment cela est lié au mandat de l'ICANN. J'aimerais donc donner la parole au Conseil de l'Europe pour qu'on fasse le point et qu'on sache où nous en sommes en tant que GAC par rapport à cette question.



LEE HIBBARD :

Merci. Comme vous l'avez bien dit, il y a un grand intérêt de la communauté à cette question. Et il y a beaucoup de préparation pour cette réunion. Notamment demain, il y aura une réunion sur cette question de 10h30 à midi.

Je voudrais donc dire qu'il y a plusieurs communautés qui traitent cette question dans leurs ordres du jour, dans leur programme. Le NCUC, l'ALAC à Los Angeles, par exemple, abordaient cette question assez en profondeur. J'ai parlé de cette question avec le Conseil d'administration et je sais que c'est une question qui est très liée à l'intérêt public.

Je sais que le NCUC tient ce type de discussion aujourd'hui. Et la réunion demain est une réunion intercommunautaire pour parler de la responsabilité de l'ICANN dans la protection des droits de l'homme. Cela est basé sur la résolution de l'ONU de 2011 sur les droits de l'homme et les droits commerciaux qui rentrent dans la portée de cette résolution. Donc on parle de la résolution mais je sais que cette question est également liée à la question de la responsabilité. La communauté a demandé à un grand nombre de SO et AC pendant les derniers jours de travailler sur cette question. Il y a un document qui a été préparé.

Nous allons parler des implications des droits de l'homme dans les politiques et procédures de l'ICANN, les stratégies pour aider le personnel à comprendre l'impact de cette question et le développement d'indicateurs pour pouvoir mesurer la performance des droits de l'homme.



Cela fera l'objet d'un débat demain. Et demain, nous allons pouvoir évaluer et déterminer ce que l'on veut faire dans l'avenir ou si nous pouvons arriver à un accord pour que dans la 53^e réunion de l'ICANN on puisse avoir un groupe de débats intercommunautaires ou un autre type de groupe où l'on puisse aborder la question des droits de l'homme et de la loi internationale dans les procédures et les politiques de l'ICANN. Cela dépendra de ce que la communauté décidera de faire par rapport à cela. Nous devrions donc participer à ces processus pour profiter des synergies.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup au Conseil de l'Europe. Maintenant, j'ouvre le micro pour des questions et des commentaires.

Je vois le Brésil et le Royaume-Uni. Après, les États-Unis et la France aussi.

BRÉSIL :

Tout d'abord, le gouvernement du Brésil souhaiterait faire un commentaire et ce serait pour remercier la représentante du Pérou et le collègue du Conseil de l'Europe de cet important début pour commencer à promouvoir les droits de l'homme et la loi internationale dans les principes qui régissent l'ICANN.

Cela nous amène à une organisation véritablement internationale où il est extrêmement important d'inclure les valeurs universelles des droits de l'homme et les renforcer dans le cadre de la structure de l'ICANN et dans ces procédures opérationnelles.



Nous espérons que dans l'avenir proche, l'ICANN fonctionnera en dehors de la juridiction d'un seul pays et qu'il pourrait y avoir un mandat qui agisse véritablement au service du bien commun. Je pense que c'est l'un des principes les plus importants du droit international.

Merci beaucoup. Je tiens à remercier l'initiative du Conseil de l'Europe et je tiens à remercier le Pérou au sein du GAC. Nous sommes arrivés à un stade très intéressant, une étape très intéressante où nous pouvons commencer à mettre en place un processus permanent de débat sur cette question de façon périodique et formuler des propositions pour modifier les statuts de l'ICANN.

En ce sens, le Brésil soutient la création de ce groupe de travail intercommunautaire qui aborderait ce sujet. D'après le président, ce groupe devrait adopter une approche holistique pour identifier des moyens et des méthodes pour que tous les aspects liés aux droits de l'homme, y compris la vie privée, le droit d'expression, la liberté d'information, soient plus évidents dans le fonctionnement quotidien de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Brésil. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup, le Pérou. Merci beaucoup, monsieur le président pour ce débat. Je suis d'accord. Je pense qu'il est très positif de pouvoir continuer avec ce débat dont on a débattu déjà, surtout lorsqu'on a parlé des nouveaux gTLD. C'est là où on a parlé du droit d'expression.



Vous vous souviendrez que nous avons parlé des droits de l'enfant quand on a parlé des nouveaux gTLD. Il y avait .children, en français .enfants, et à ce moment-là on avait fait référence à la charte des droits de l'enfant des Nations Unies.

Donc je pense qu'il est dans la portée du travail que nous faisons avec l'ICANN sur des sujets qui sont liés aux droits. Il y a des sujets qui n'ont pas un lien tellement évident mais je suis tout à fait d'accord pour l'intention d'essayer d'aborder cette question du droit international pour tous les sujets qui font partie de notre travail de conseil auprès du Conseil d'administration.

C'est pour cela que je suis d'accord pour dire que nous devrions continuer et structurer nos débats de façon plus efficace, peut-être. Il y a peut-être des membres du GAC qui se portent volontaires pour faire partie de ce groupe. Il y a beaucoup de contributions qui ont été faites par d'autres parties de la communauté et par des observateurs extérieurs qui témoignent de l'importance de ces droits au sein de l'ICANN. On a parlé de l'article 19. Ça me vient à l'esprit immédiatement. Nous avons également analysé un document rédigé par des experts du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe a un processus en cours pour examiner cette question.

Et je suis tout à fait conscient du changement de notre travail en ce qui concerne notre participation au développement de politiques ou à l'élaboration de politiques. Nous pourrions, à un stade précoce, lorsque nous identifions un sujet qui est lié à ce type de droit, il faudrait donc essayer de l'identifier.



Nous avons agi de manière plus réactive par le passé. Nous avons plutôt réagi dans le cadre de nos compétences. Nous pensions que nous devrions être réactifs par rapport à ce que faisaient les autres parties au lieu de participer directement à l'élaboration de politiques et voir quel était le lien de ces politiques avec le droit.

Lorsqu'on parle d'une modification des statuts, je pense que pour ce cas en particulier, nous devrions avancer notre travail afin de voir comment cela pourrait être formalisé dans le cadre du modèle de l'ICANN. Il faudrait faire une révision des statuts à la lumière aussi de la transition des fonctions IANA.

Je crois que nous pouvons faire avancer notre travail en coordination avec le travail qui se fait par d'autres parties de la communauté, par exemple à travers un groupe intercommunautaire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. J'ai les États-Unis, la France, la Suisse.

Les États-Unis, d'abord.

ÉTATS-UNIS : Merci. Merci à mes collègues, surtout au Pérou par rapport à cette question. Et merci le Brésil et le Royaume-Uni. J'espère que j'ai cité tous les intervenants qui m'ont précédé.

Je vais rebondir sur ce qui a été proposé par le Royaume-Uni. Il est vrai que nous, en tant que gouvernements au sein du GAC, nous sommes les premières parties responsables de faire respecter les obligations et le droit international. Parce que les lois internationales sont



contraignantes pour les états et pour les gouvernements. Mais ces lois ne sont pas contraignantes pour les acteurs non gouvernementaux. Je pense que nous avons un rôle très important à jouer pour pouvoir faire avancer le travail du groupe de travail intercommunautaire.

Nous, de manière individuelle, et nous en tant que GAC, respectons effectivement les obligations de la Convention des droits de l'homme des Nations Unies et nos obligations en vertu du droit international.

Le GAC fournit un avis au Conseil d'administration et cet avis a des implications sur beaucoup de dispositions qui sont prévues dans la Convention des Nations Unies, que ce soit la liberté d'expression ou d'autres aspects qui sont envisagés. Et nous devons mieux expliquer comment nous considérons les obligations envisagées dans cette convention quand nous donnons notre avis en tant que GAC.

Actuellement, je partage l'avis du Royaume-Uni en ce sens qu'il serait prématuré de travailler d'ores et déjà sur une modification des statuts, sachant que ces obligations ne sont pas contraignantes pour les acteurs qui ne sont pas des états ou des gouvernements. Mais il est important pour le GAC de faire attention et de voir comment nous pouvons participer à ces groupes de travail sachant que les Nations Unies ont établi des principes directeurs pour les entreprises et pour d'autres types d'organisation du point de vue des droits de l'homme.

Nous avons un plan d'action qui doit être mis en place et qui serait peut-être une voie à explorer.

Un grand nombre de pays dans cette salle participe déjà à des plans d'action similaires au niveau national, que ce soit la responsabilité



sociale d'entreprise ou la mise en œuvre de lignes directrices des Nations Unies pour les entreprises. Il y a tout un travail d'information qui doit être fait car cela a des implications très intéressantes pour nous, des questions auxquelles nous devrions essayer de répondre pour voir si nous devrions obtenir un avis juridique externe avant d'envisager toute modification des statuts.

Il y a un travail que nous avons devant nous, à faire, et nous en tant que signataires de ces traités, nous pouvons partager énormément d'informations avec le reste de la communauté.

En ce qui concerne le groupe de travail intercommunautaire qui serait créé ou qui pourrait être créé, je pense qu'on devrait poursuivre ces discussions pour voir si on peut arriver à un consensus au sein du GAC pour que le GAC y participe en tant que tel. On est surpris de voir que pour le moment on devra y participer en tant que membre individuel du GAC car en ce moment il y a quand même un consensus assez large chez les gouvernements par rapport à l'importance des droits de l'homme et la déclaration universelle. Donc quelle que soit la charte de ce groupe de travail, je n'y ai pas pensé avant. Jusqu'au moment où nous aurons une position de consensus par rapport à la façon dont nous devons travailler dans ce groupe de travail, nous devrions peut-être y participer à titre individuel jusqu'à ce que l'on arrive à une charte pour mieux travailler ensemble.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les États-Unis.

Si j'ai bien compris, ce groupe de travail est en cours de préparation. Il n'a pas de charte encore, ce groupe. Donc nous travaillons dessus encore. Nous sommes en ligne avec ce qui a été dit par le Royaume-Uni. C'est quelque chose qui est en cours d'élaboration ou de création. On suppose qu'on aura davantage d'informations.

J'ai la France, la Suisse, l'Espagne, les Pays-Bas, la Commission Européenne, le Canada. Qui manque ? L'Indonésie. On va s'arrêter là et puis on continuera. La France.

FRANCE :

Je vais parler en Français. Merci, Thomas. De par l'expérience que nous avons connue en France concernant le lien entre les droits de l'homme et les noms de domaine, nous avons un cadre légal pour les ccTLD notamment, qui travaille à l'encadrement de l'émission de refus d'enregistrement du ccTLD français, donc le .fr qui datait de 2004.

Ce cadre légal était assez simple et comportait certaines dispositions visant à encadrer les délégations et redélégation des ccTLD français. Ce cadre était trop simple. Il y avait trop de lacunes. Ces lacunes ont permis de manière informelle de développer des moyens visant à restreindre les enregistrements des noms de domaine à .fr notamment avec les listes [inaudible] bloquées, avec le gel de certaines zones du même Internet comme le .wf pour [inaudible], et la non délégation de certains domaines de l'Internet français comme le .nf pour Saint-Martin.

Ces lacunes et les pratiques qu'elles ont mises en lumière [inaudible] décision du Conseil constitutionnel, qui est la plus haute juridiction française qui confirme la conformité des lois avec la constitution.



Notre constitution repose en partie sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La décision du Conseil constitutionnel a annulé le cadre légal élémentaire qui prévalait jusque-là, estimant qu'il ne garantissait pas deux grands principes des droits de l'homme qui sont la liberté d'expression et la liberté d'entreprendre.

En fait, ce qui était reproché aux législateurs était qu'ils n'avaient pas encadré de manière correcte l'émission de l'office d'enregistrement en spécifiant de manière très claire que les enregistrements des noms de domaine devaient respecter ces deux grandes libertés. Il était demandé donc aux législateurs d'écrire de manière explicite dans la loi que ces deux libertés devaient être protégées. Le Conseil constitutionnel a reproché aux législateurs de ne pas avoir encadré correctement l'AFNIC à l'époque.

Nous avons dû mettre en place un nouveau cadre légal qui garantisse ces deux libertés. Ça nous a pris beaucoup de travail. C'est difficile. Je ne dis pas le contraire mais cela semblait tout à fait nécessaire. Et je souhaite ajouter que cette modification du cadre légal de l'État français imposait donc au bureau d'enregistrement de prendre en compte la question de la liberté d'entreprendre et la liberté de communiquer, et de ne pas porter préjudice particulièrement à l'AFNIC qui a eu une croissance du nombre d'enregistrements pour .fr qui reste l'un des plus dynamiques en Europe et dans le monde. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, la France, d'avoir partagé avec vous cette expérience. La Suisse.



SUISSE :

Merci, monsieur le président. Je serai très bref parce qu'on a déjà beaucoup parlé et on a beaucoup dit, surtout pour les orateurs qui m'ont précédé. Je remercie le Pérou du commentaire qu'elle a pu faire.

Je crois comprendre que ces thèmes méritent une discussion approfondie et un examen ultérieur de la part de différentes parties de la communauté. Il y aura probablement beaucoup d'information qui sera le résultat des discussions qui auront lieu demain parce que ces questions pragmatiques peuvent être liées au processus d'évaluation des nouveaux gTLD tel que l'a présenté notre collègue du Royaume-Uni, ce qui a une influence sur le droit international et sur les droits de l'homme.

Ce serait donc intéressant de faire un suivi de cette perspective.

D'autre part, nous voyons d'autres parties de la communauté qui ont instauré la présence d'un conseiller en matière de droit international pour le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. C'est là qu'on abordera la question des droits de l'homme et du droit international. Ce serait intéressant de voir les résultats provenant de ce travail sur les mécanismes de responsabilité.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, la Suisse. L'Espagne.

ESPAGNE :

En premier lieu, merci monsieur le président. Je tiens à remercier les collègues du Conseil de l'Europe et du Pérou de cette présentation et de ce travail extraordinaire qui est vraiment très apprécié.



Nous estimons qu'il est absolument fondamental en Espagne de tenir compte des droits de l'homme et leurs implications ainsi que les implications du droit international pour toute l'activité de l'ICANN.

Et cela a été décrit par d'autres collègues. Nous voyons que les droits de l'homme et la discussion sur le droit international doivent prendre de plus en plus de place dans les activités de l'ICANN et surtout dans les processus de responsabilité. Dans les deux cas, l'évaluation des nouveaux gTLD et le processus de la responsabilité, il est fondamental de considérer ces dimensions du travail de l'ICANN.

En ce sens-là, nous estimons que le GAC doit recommander à l'ICANN et à sa communauté de reconsidérer les relations existantes avec les droits de l'homme et la loi internationale.

THOMAS SCHNEIDER : Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Je serai très brève. J'exprime ma reconnaissance pour le travail qui a été fait. Nous donnons notre soutien à cette initiative.

Je voudrais de toute façon ajouter deux choses. D'une part, nous devons savoir quel est l'objectif spécifique de cet exercice. Je dirais que l'objectif réel de cet exercice consiste à dire que les droits de l'homme doivent être intégrés dans la procédure d'élaboration de politiques. Non seulement nous devons avoir une expertise sur la loi internationale, mais aussi il faut qu'il y ait un changement de mentalité pour avoir une



préparation plus poussée en ce qui concerne la préparation de politique.

Je voudrais dire en plus qu'à NETmundial, à Sao Paolo, nous avons établi une série de principes généraux partagés et comment beaucoup de pays et organisations sont spécifiques à la gouvernance de l'Internet. Je vais demander au groupe de travail de tenir compte de ces principes. Il se peut qu'ils ne soient pas tout à fait pertinents, mais il s'agit de toute façon de principes importants qui sont spécifiquement orientés vers la gouvernance de l'Internet.

THOMAS SCHNEIDER : Maintenant, la Commission Européenne prend la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit par tous mes collègues. Tous ces commentaires ont été très intéressants et très utiles. En plus, un bon nombre de membres de l'Union Européenne ont exprimé ses opinions.

Nous nous faisons l'écho de tout cela. Nous félicitons tous ceux qui ont travaillé à cela et nous attachons une grande importance à l'application appropriée des droits de l'homme et les éléments liés aux droits de l'homme dans le travail de l'ICANN. Lorsque l'ICANN fait son travail, elle doit tenir compte des effets de ses actions et tenir compte de tous ces aspects. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. Nous vous encourageons donc à poursuivre votre travail.

Un autre domaine où le groupe de travail pourrait faire une contribution très utile dans ces activités concernerait les programmes de responsabilité publique qui sont mis en œuvre. On essaie donc de voir comment les activités de l'ICANN peuvent s'élargir et inclure des organismes publics.

Je crois que c'est une très bonne initiative qui aiderait beaucoup ces groupes.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Commission Européenne. Le Canada.

CANADA : Merci beaucoup, monsieur le président. Et merci à la collègue du Pérou d'avoir commencé ce débat dans le GAC.

Lorsqu'on analyse la question des droits de l'homme par rapport aux activités de l'ICANN, nous voyons que le thème est très intéressant pour toute la communauté de l'ICANN et pour toutes les discussions au sein du GAC. Il faut que nous essayions de compléter des discussions en cours comme c'est le cas pour le groupe de travail intercommunautaire.

Dans nos discussions, nous devrions considérer toute une série d'options par rapport à des procédures plus appropriées avant de prendre une décision sur une action en particulier. Comme nous l'avons dit, il y a des procédures intercommunautaires ou des collaborations entre les différentes organisations de soutien, comités consultatifs et le GAC qui ont déjà été entamés.



Nous sommes d'accord avec tout ce que les États-Unis et le collègue du Royaume-Uni ont dit par rapport à la modification des statuts. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Canada. L'Indonésie.

INDONÉSIE : Merci, monsieur le président. Comme on l'a dit tout à l'heure, il y a eu beaucoup d'activités d'organismes d'application de la loi et de thèmes liés à la confidentialité et à la vie privée qui se rapportent à cette discussion-ci.

Nous avons maintenant un autre thème important concernant des délits dans le cyberspace.

Nous pouvons voir facilement comment cela se passe dans beaucoup de pays et comment ces cyber délits s'étendent. Il y a une étude faite par l'Union internationale des télécommunications dans le sud-est asiatique et l'on a pu constater que les délits commis dans un pays A pouvaient avoir un effet sur un pays B et quelles pouvaient en être les conséquences. Dans le pays A, cette activité peut être légale alors qu'elle peut être illégale dans le pays B. Que se passe-t-il donc ? La compagnie du pays B n'est pas d'accord sur ces activités et présente le cas devant la police locale du pays B. Malheureusement, la personne du premier pays, du pays A, cette personne est allée dans le pays B en vacances. Enfin, elle a été arrêtée pour cette situation par la police.



Cette étude brève a été faite par l'UIT du sud-est asiatique et cela fera partie des discussions du groupe de l'UIT dans l'avenir. Cela sera fait pour voir comment chaque pays devrait traiter un problème de ce type pour éviter justement que des problèmes ne se produisent entre différents pays.

C'est pour cela que j'ai dit ce matin- en tout cas pour moi c'est important, et peut-être pour de nombreux membres du GAC. Il faut tenir compte de ces aspects parce que nous aussi nous faisons partie du Conseil de l'UIT et nous débattons de ces questions. Voilà l'une des raisons les plus importantes pour lesquelles nous voulons savoir quel est l'état de la discussion, des conversations, des entretiens, entre l'ICANN et l'UIT.

Nous savons que ces deux organisations peuvent approcher ces deux problèmes de la même façon ou peut-être sous des angles différents, surtout du point de vue légal. Comment devons-nous donc gérer tout cela ?

Si cela est géré par l'UIT, s'il y a une partie qui est gérée ou régie par la loi internationale, s'il y a un organisme d'application de la loi au sein de l'ICANN, comment cela est géré ?

Voilà pourquoi je crois que cette communication est importante. La plupart du temps, nous avons la même personne qui participe au GAC et au sein de l'UIT. Voilà ce que nous voudrions savoir et voir comment le thème est traité.



THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, l'Indonésie, pour ce très intéressant exemple et pour vos contributions. Le Maroc.

MAROC :

Merci.

Tout d'abord permettez-moi d'exprimer notre appréciation à la délégation du Pérou et au Conseil de l'Europe d'avoir proposé cette question très importante des droits de l'homme et de la gouvernance Internet.

J'ai un commentaire et une question.

Tout d'abord le commentaire pour rappeler certains principes sur le plan légal et politique. Les gouvernements que nous représentons ici, comme l'a rappelé la distinguée déléguée des États-Unis, ont la responsabilité première, juridique et politique, pour garantir le respect et la protection des droits de l'homme.

Les gouvernements sont les signataires des conventions internationales qui existent déjà, qui traitent de plusieurs aspects des droits de l'homme, des droits de l'enfant, des droits de la femme, de la liberté d'expression. Donc nous trouvons très difficile d'accepter d'autres acteurs que les représentants étatiques puisqu'ils n'ont pas la responsabilité justement de mettre en œuvre ces conventions desquelles les états font parties.

Deuxièmement, je crois que la fonction et le mandat de ce groupe de travail reste à définir pour connaître un petit peu quels sont les termes de référence de ce groupe de travail, quel serait l'objectif et quel serait

le résultat final. Et l'on garde finalement à l'esprit qu'il existe actuellement, que ce soit au Conseil des droits de l'homme ou au sein des Nations Unies à New York, des discussions qui sont en cours sur la liberté d'Internet et la liberté d'expression.

Troisième point qui est essentiel et fondamental, je crois qu'il ne faut pas limiter le travail du groupe de travail sur quelques aspects, par exemple, la liberté d'expression, la liberté de la protection de la vie privée. Il y a d'autres aspects qui sont fondamentaux. Donc il ne faut pas se limiter seulement à ces deux aspects.

Il y a également le droit de protection des groupes vulnérables, le droit à l'accès à l'Internet qui doivent également figurer parmi les questions qui vont être traitées par ce groupe de travail.

Donc ma question est la suivante. Quel serait le mandat ? Est-ce qu'on a déjà une idée sur les termes de référence de ce groupe de travail ? Quel serait le mandat de ce groupe de travail et quel sera enfin le résultat attendu et escompté ?

Je vous remercie.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, Maroc, pour ces questions pertinentes et pour ces commentaires. Est-ce qu'il y a d'autres délégations qui aimeraient prendre la parole ? Il ne semble pas que ce soit le cas.

Je crois que la question qu'on se pose maintenant, c'est comment allons-nous poursuivre notre travail. Cette sensation généralisée, c'est que nous devons continuer à travailler là-dessus. Il y a deux points



différents d'abord, comment allons-nous aller de l'avant au sein du GAC ? Est-ce que nous allons créer un groupe de travail au sein du GAC avec des responsabilités des gouvernements ? Comment cela est appliqué dans le domaine où l'ICANN travaille ? Quelle est la fonction du GAC et quelle est la fonction de l'ICANN ? Et l'autre point concerne les débats au sein de la communauté et la participation potentielle des membres du GAC ou du GAC lui-même dans ce cadre communautaire, ce cadre communautaire qui est en formation.

D'après ce que je comprends, il n'y a pas de charte pour des groupes de travail intercommunautaire ; il y a le consensus pour la création du groupe de travail au sein du GAC. Mais il faut bien sûr que nous développions, que nous élaborions des termes de référence pour ce groupe, ce dont il doit s'occuper, ce dont il ne doit pas s'occuper, et ainsi de suite. Alors comment faisons-nous pour aller de l'avant ? Quelles sont les conclusions pour ce débat ?

La Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci, monsieur le président. Juste une proposition et une question vraiment pour le GAC et pour vous.

Il me semble que la loi internationale et les lois sur les droits de l'homme ne sont pas exclusifs, mais surtout la compétence des autorités publiques, des gouvernements, etc.

Par les implications que cela peut avoir dans les entreprises pour les consommateurs et les citoyens, ne serait-il pas utile d'avoir un groupe de travail du GAC qui désigne les membres pour le groupe de travail



intercommunautaire pour ne pas avoir de parties travaillant vers un même objectif ; ils pourraient travailler ensemble. Alors on peut avoir davantage de débats liés à la politique publique et à tout ce dont le GAC s'occupe pour ne pas créer autant de structures et pour ne pas avoir autant de fonctions.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, la Commission Européenne, de votre proposition. Est-ce que c'est une proposition pour laquelle vous pourriez donner votre soutien pour ne pas créer autant de structures ? Je vois qu'il y a des gens qui acquiescent. Quelqu'un voudrait-il faire des commentaires ?

Cela signifierait que nous pourrions travailler pour la création d'un groupe de travail, établir les termes de référence que le GAC doit prendre à cet égard, est-ce que c'est la conclusion à laquelle on arrive ? Est-ce que j'ai bien compris, les États-Unis ?

ÉTATS UNIS :

Merci beaucoup, monsieur le président et la Commission Européenne. Je trouve que c'est une bonne voie pour aller de l'avant, bien sûr. J'ai une question.

Il est évident que tous les groupes de travail sont ouverts à tous les membres du GAC, mais on peut présumer que comme il y a un plan de travail qui est déjà mis en pratique, nous devrions peut-être partager des informations sur les méthodes de chacun des groupes sur la mise en œuvre parce que nous disons que le fait de partager l'information c'est ce que nous faisons parce que les traités et les obligations nous l'imposent. Alors comment nous faisons pour respecter les critères



imposés par les Nations Unies aux entreprises ? Si nous partageons de l'information avec d'autres parties, ce serait peut-être utile dans un groupe intercommunautaire.

THOMAS SCHNEIDER :

Il me semble qu'il n'y a pas de groupe de travail qui n'a qu'un nombre limité de membres. Mais parfois, nous essayons de gérer nos ressources de telle manière que tous les groupes de travail disposent en quelque sorte de ressources.

Par rapport à la deuxième question, c'est au GAC de déterminer un cadre ou un consensus sur les termes de référence. C'est la manière dont je pense qu'il faut travailler. Le Royaume-Uni ?

ROYAUME-UNI :

Oui. Je crois que les termes de référence sont un petit peu ouverts mais gérés au-delà de ce que les États-Unis ont décrit. Je crois qu'un objectif valable du GAC consisterait à formaliser la manière dont il gère ce problème et la manière de s'engager avec d'autres parties de la communauté, ainsi que ses interactions avec le Conseil d'administration lorsqu'on parle de l'avis qui est présenté sur certains thèmes.

Nous invitons donc des volontaires à contribuer au groupe de travail pour ce qui reste de cette réunion et pour la réunion de Buenos Aires pour qu'ils apportent des idées liées aux objectifs qui sont indiqués dans les termes de référence, donc les objectifs qui sont ensuite informés à tout le comité avant la réunion de Buenos Aires pour prendre une décision pour la constitution formelle du groupe de travail. Pour savoir quel en est le président, etc.



Entre-temps, il nous faut un suivi des discussions qui auront lieu dans d'autres parties de la communauté. Et nous présenterons un rapport de ce qui aura lieu demain lors du débat intercommunautaire. Cela me semble quelque chose d'important. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Australie.

AUSTRALIE : Merci, monsieur le président et à tous ceux qui ont parlé avant.

Nous sommes à une étape importante et il faut savoir comment nous allons continuer ce travail, comment nous allons le faire d'une façon utile et coordonnée. Nous avons parlé de la création d'un groupe de travail différent qui allait s'occuper de la sécurité et de l'application de la loi.

Il me semble qu'il y a un chevauchement entre ces deux groupes potentiels. Réfléchissons à la question du WHOIS, par exemple, qui a déjà été mentionnée. L'un des ce thèmes qui peut être considéré à l'ordre du jour des droits de l'homme, c'est la conservation des données.

Je me demande si nous allons former ces deux groupes. Je ne sais pas si nous pourrions élaborer les termes de référence pour qu'il y ait une coordination entre les deux groupes de travail pour que l'on voie s'il y a un chevauchement, pour voir quelle est la meilleure gestion possible pour ces deux groupes lorsqu'il y a des thèmes qui sont superposés.

COMMISSION EUROPÉENNE : Non pas pour me faire l'écho de ce qu'a dit le Royaume-Uni, mais lorsque nous parlons d'échange d'informations entre les gouvernements, cela est très utile sur la manière dont les droits de l'homme et la loi internationale sont appliqués dans ce contexte. Là, il faut que nous allions vraiment beaucoup plus au-delà. Il faut que nous identifions des principes à l'ICANN et que nous orientions l'ICANN pour qu'elle voie comment son activité pourrait avoir des conséquences qui n'ont pas été prévues.

Il faudrait ajouter cela à la proposition.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous prenons bonne note de ces propositions. Nous n'avons pas le temps de développer les termes de référence maintenant.

Et par rapport à ce que l'Australie a mentionné, nous n'avons pas beaucoup de temps pour parler de la création potentielle d'un groupe de travail sur la sécurité publique ou l'application de la loi. Nous pourrions peut-être continuer ce débat jeudi. Bien sûr, je pense à voix haute. Nous pourrions réfléchir aux termes de référence de ces groupes, voir les deux listes de termes de référence, les deux versions préliminaires. Et s'il y a beaucoup de chevauchement, nous pourrions considérer même une fusion de ces groupes. Parce que s'ils ne sont pas très différents, ou s'ils sont très différents on peut avoir deux groupes différents. Nous allons nous baser sur les versions préliminaires des termes de référence. Voilà ma réaction initiale à cette nouvelle perspective.



Mais nous pouvons continuer à travailler sur cela jeudi si vous êtes d'accord. Si vous êtes tous d'accord– si personne d'autre ne demande la parole, nous pourrions passer au prochain point de notre ordre du jour.

Le point suivant de l'ordre du jour, c'est le WHOIS. Nous allons consacrer une trentaine de minutes à examiner cette question.

J'aimerais donner la parole à nos collègues du secrétariat pour que l'on sache quel type de commentaires il faut que le GAC fasse ou de quelle information nous avons besoin.

Peut-être que si nous ne consacrons pas 30 minutes à cette question, nous pourrions donc examiner la question de l'invitation qui était adressée au GAC pour participer au groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet. Ça, on peut le faire si on a suffisamment de temps. S'il nous reste du temps après avoir abordé la question du WHOIS.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Si l'on revient au mois de janvier quand on préparait le voyage à Singapour, une lettre du Conseil d'administration au président du GAC a été circulée sur la liste de diffusion qui contenait une réponse au communiqué du GAC de Los Angeles. Il y avait une pièce jointe concernant le WHOIS. Vous vous rappellerez que le GAC, dans le communiqué de Los Angeles, avait demandé à avoir une feuille de route pour savoir quels étaient les plans en matière de WHOIS, c'est-à-dire de déploiement du WHOIS. Et le Conseil d'administration a donné une réponse dans cette lettre qui vous a été distribuée où il y avait un



résumé des activités envisagées pour l'année 2015 en matière de WHOIS. Voilà. C'était la feuille de route.

Des questions par rapport auxquelles le GAC a exprimé son intérêt sont incluses dans ce document, y compris le système de signalement d'inexactitudes du WHOIS, la question du conflit entre le WHOIS et les lois locales. Il y avait des membres du GAC qui ont travaillé dans ce groupe de travail. Il y a des informations concernant le répertoire d'informations sur le WHOIS. C'est le futur WHOIS, le système on dirait, il y a beaucoup d'informations donc dans cette lettre, dans ce document de synthèse.

Et ce document aborde les différents points que le GAC avait indiqués comme étant des sujets qui l'intéressaient. Ce document inclut le travail du groupe de travail de la GNSO sur la traduction et la translittération de données de contact. C'est un travail important qui est en cours et auquel plusieurs membres ont participé.

Les commentaires publics ont déjà eu lieu et le rapport est attendu pour le mois de mai pour être approuvé par la GNSO en mois de juillet. Il y a encore l'opportunité pour les membres du GAC et pour le GAC de contribuer à ce processus en particulier sur la traduction et la translittération des données de contact.

Je vais attirer donc votre attention sur cette question en particulier. Voilà un petit peu un aperçu rapide de cette lettre qui a été adressée par le Conseil d'administration au président du GAC.



THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de ce résumé. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Notamment, je pense que nous devons voir s'il y a des points d'action pour le GAC, si le GAC doit réagir à ces points ou pas. S'il y a quelque chose que nous devons faire. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

L'Australie, s'il vous plaît.

AUSTRALIE : Je n'ai pas de commentaire particulier par rapport à cela. Suite à mon intervention précédente, je pense qu'il serait intéressant d'inclure certains points par rapport au programme de travail par rapport au WHOIS.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ou des questions ? S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, ou s'il n'y a pas d'indication par rapport à des mesures qu'on devrait prendre dans un futur proche, je pense qu'on peut s'arrêter là par rapport à cette question, par rapport au WHOIS, et rester vigilant par rapport à ce qui pourrait se présenter dans l'avenir.

Maintenant, nous avons un peu de temps si vous êtes d'accord pour discuter de cette invitation qui nous a été adressée pour participer au groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet. D'après ce que je sais, c'est un groupe qui a été créé au sein de l'ALAC pour essayer de travailler sur la question générale de la gouvernance de l'Internet et essayer d'accroître l'intérêt pour cette question dans d'autres forums et d'autres enceintes. Je pense que cela est devenu



quelque chose qui traverse les différentes unités constitutives. Et nous ne sommes pas membres de ce groupe de travail.

Est-ce que quelqu'un a des informations plus détaillées par rapport au travail de ce groupe de travail, parce qu'il nous faudra davantage d'informations pour savoir si vous souhaiteriez y participer ou pas.

Le Royaume-Uni, s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Je ne connais pas quelle est la portée du travail de ce groupe intercommunautaire. Nous devrions y participer. Nous menons des négociations critiques avec le système des Nations Unies par rapport à la gouvernance de l'Internet dans le cadre de la révision SMSI+10. Il y a des collègues, comme moi, qui souhaitent être impliqués dans cette négociation. Nous travaillons ici au GAC. Nous devons participer à ce groupe s'il aborde la question de la gouvernance de l'Internet. Je pense que l'on pourrait y contribuer grâce à la connaissance que nous avons du sujet.

Je pense qu'il faudrait que l'on fasse passer le message qu'il nous faudrait une stratégie qui nous permette de participer à ce groupe de travail intercommunautaire. Je pense que ce serait important.

Je voudrais signaler un autre point. Je vois dans notre ordre du jour que le PDG de l'ICANN va nous parler un petit peu de l'initiative NETmundial. Je pense que c'est un autre développement important dans le cadre de l'écosystème de la gouvernance de l'Internet auquel il nous faudrait participer directement. Je voulais donc signaler ces éléments qui me



semblent importants car cela fait partie de notre rôle au sein de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup d'avoir soulevé cette question. Nous pourrions demander au Conseil d'administration de nous en informer. Nous allons proposer au Conseil d'administration de nous donner des informations dans notre échange de demain matin. Tracy, peut-être que vous avez des informations supplémentaires ?

TRINITÉ ET TOBAGO : D'après ce que j'ai compris, ce groupe n'a pas encore une charte. Il existe sous une forme ad hoc. Avant, Heather Dryden avait participé à ce groupe à titre personnel. Je me souviens d'avoir fait une présentation avant NETmundial sur les réalisations les plus importantes de ce groupe, parce qu'on parlait d'une déclaration de la communauté de l'ICANN au moment où NETmundial a été organisé. Il y a eu des appels et une liste de courrier électronique où l'on discutait de la charte de ce groupe. Je crois qu'ils sont à la version numéro cinq de la charte du groupe. Des questions logistiques ont été également abordées dans cet échange d'informations.

J'imagine qu'ils essaient de créer ce groupe de manière formelle pour qu'il cesse d'être un groupe ad hoc et qu'il devienne un groupe formellement établi avec des organisations membres, des organisations fondatrices. Il serait peut-être utile de penser à participer à ce groupe et donc à participer à l'élaboration de la charte.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tracy, pour cette information. Je donne la parole à l'Égypte.

ÉGYPTE : Merci, président. Je voulais soutenir ce qui a été dit par le Royaume-Uni en ce sens que nous devrions rejoindre le groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet.

Je vous renvoie au courrier électronique envoyé par Olof. Il travaille et il a des discussions sur des processus de discussion. Ils ont dit que tout ce qui concerne la transition et la responsabilité ne rentre pas dans la compétence de ce groupe. Il aborde des questions plus générales comme les questions qui ont été traitées avant NETmundial.

Et je pense que je dois mettre en garde tout le monde qu'ils sont très actifs. Ils ont leur propre téléconférence. J'ai participé par erreur. Et donc voilà ; il faut considérer cela à la lumière de la charte de travail que nous avons.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-être qu'on peut participer par erreur et obtenir des informations, des systèmes un peu innovateur d'obtenir des informations.

Donc je pense qu'Olof va nous informer par rapport au courrier qu'il a envoyé avec des informations.

OLOF NORDLING : Je voulais dire que comme Tracy l'a dit, il a fallu un certain temps pour pouvoir développer la charte de ce groupe. Maintenant, le groupe a



trouvé sa charte finale, la version numéro cinq. Un certain nombre de SO et AC ont signé cette charte.

Ils ont eu une réunion à Los Angeles et ils auront une réunion ici ; je crois que la réunion est aujourd'hui.

On considère donc que ce groupe est déjà établi et qu'il a une charte. Voilà l'état actuel par rapport à ce groupe. Même si cela a pris plus d'un an pour arriver à établir la charte du groupe.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Maintenant, on a un panorama un peu plus clair. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. J'ai une demande plutôt administrative pour anticiper nos discussions de jeudi.

Si nous pouvions avoir des chiffres par rapport au nombre de groupes intercommunautaires, leur fonctionnement, et combien de groupes nous avons puisqu'on envisage d'en créer d'autres. Cela serait un outil intéressant pour nous pour que nous puissions connaître la portée du travail en cours. Dans un deuxième moment, nous devrions reconnaître que beaucoup de ces groupes intercommunautaires tiennent les réunions en même temps que nous. Cela représente une énorme difficulté pour nous car l'emploi du temps est difficile.

Je pense que nous devrions avoir des orientations par rapport à cela pour ne pas établir des attentes qui seraient trop importantes et qu'on pourrait ne pas atteindre. Voilà ma suggestion.



THOMAS SCHNEIDER : Je n'ai pas d'objection bien sûr à ce que vous venez de dire. Pour votre information, si vous avez participé à la session des SO/AC où on a eu accès à l'information, parce que sur le site Web de l'ICANN ce n'est pas facile de voir quelles sont les activités des différentes AC et SO, il y a une liste de groupes de travail sur la page Web du GAC. Mais nous sommes en train de renouveler ce site Web. Je pense que votre demande est tout à fait pertinente.

L'Égypte voulait ajouter quelque chose ?

ÉGYPTE : Encore une fois, je soutiens ce que Susan vient de dire. Si vous me permettez, je suggère que l'on ait une espèce de calendrier de notre travail ou l'on puisse souligner les dates butoir, les échéances, pour que l'on puisse avoir un panorama général. Car nous avons reçu des mails par rapport à des consultations publiques qui ont des dates butoir. Si l'on pouvait avoir tout cela dans un seul calendrier, toutes ces informations dans un seul calendrier, cela serait très utile.

THOMAS SCHNEIDER : Cela me fait penser au fait que nous avons eu une enquête pour vous inviter à faire des commentaires par rapport au renouvellement du site Web. Cela pourrait être utilisé. Je vois que Michelle acquiesce. Parce qu'il se peut qu'il n'y a pas eu suffisamment de réponses par rapport à ce sondage qui a été fait [inaudible] le renouvellement du site Web du GAC. Je vous invite donc à faire vos commentaires quand vous pourrez



parce que cela pourrait nous aider à rendre notre travail plus efficace. Nous serions ravis d'obtenir votre aide par rapport à cela.

Royaume-Uni, je vois que vous voulez prendre la parole.

ROYAUME-UNI :

Merci, président. Je vais être bref. Je pense qu'avec ce comité, il y a quelque chose qui pose un problème au niveau des calendriers ou de l'emploi du temps et du moment où se tiennent les réunions.

Il y a beaucoup de questions qui sont traitées par des sous-groupes. Essayer de participer à d'autres groupes de la communauté est important. Ils peuvent avoir besoin de nous dans ces groupes et vouloir qu'on participe. J'ai un problème qui revient à chaque réunion de l'ICANN. Nous avons une journée libre lundi où l'on peut interagir avec les communautés, mais il y a beaucoup d'activités que nous ratons, en fait.

Si l'on pouvait penser à comment on peut être plus agile parce que les gouvernements doivent être présents dans un grand nombre de ces groupes. Donc essayez de penser à un calendrier. Et je reconnais que nous avons déjà beaucoup de travail et cela crée une pression et limite notre capacité à pouvoir participer à ces groupes intercommunautaires. Je pense que cela pose un problème.

Il faudrait réfléchir à la façon dont nous pourrions résoudre ce problème.



THOMAS SCHNEIDER :

Merci. C'est tout à fait correct, ce que vous dites. Pour info, nous allons avoir une séance d'information sur la structure des réunions, la stratégie des réunions de l'ICANN, où nous allons mieux comprendre comment à partir de l'année prochaine il y aura des changements dans la tenue des réunions de l'ICANN. La façon dont ces réunions sont tenues. Notamment, la deuxième réunion de l'ICANN sera plus courte, et cela aura des conséquences.

Autrement dit, il faudra considérer cette modification à la lumière des modifications de nos méthodes de travail. Bien sûr, on peut améliorer notre façon de travailler, améliorer notre emploi du temps, pour être mieux informé, pour savoir où nous devons concentrer nos efforts, où nous devons consacrer le temps dont nous disposons, et trouver les moyens de diviser peut-être notre participation. À savoir, que certaines personnes participent à certaines réunions et d'autres participent à d'autre discussion. Ce serait une méthode un peu plus novatrice, mais il y a des éléments qui pourraient être tirés des expériences précédentes.

C'est un vrai problème et il faut trouver une solution. J'espère que l'on aura suffisamment de temps jeudi pour nous mettre d'accord sur les étapes à mettre en place pour essayer de trouver une solution à cette question.

L'Égypte, s'il vous plaît.

ÉGYPTE :

Juste pour réfléchir, des éléments pour la réflexion. Il nous faut discuter de cette question à la lumière de la nouvelle stratégie de réunions de l'ICANN et voir le contexte général. Par exemple, si nous avons la

réunion courte pour les discussions avec les groupes des unités constitutives sur un ou deux sujets, cela nous permettra de focaliser nos énergies dans l'échange avec les unités constitutives ou les groupes de travail intercommunautaires.

Peut-être que cela peut être discuté dans le contexte plus large de la modification de la stratégie de réunions de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER :

Oui. Il faudrait voir comment cette réunion du milieu, la deuxième réunion, aura un effet sur notre travail ou un impact.

Je ne sais pas comment on en est arrivé là de la question de la participation au groupe de travail intercommunautaire jusqu'aux réunions de l'ICANN. Apparemment, la charte de ce groupe a été établie. Pour le moment, des membres du GAC à titre individuel peuvent y participer. Entre-temps, nous pouvons penser à une participation formelle du GAC. C'est ce qui me vient à l'esprit en ce moment. Oui.

CTU :

J'ai entendu ce qui a été dit par rapport à la charte qui est finalisée.

J'ai eu l'opportunité de participer à une réunion de ce groupe, et ils ont dit à ce moment-là qu'ils avaient l'intention de modifier le nombre de membres et représentants des organisations de soutien et des comités consultatifs.

C'est pourquoi je pense que nous pourrions nous attendre à ce qu'il y ait certaines modifications par rapport à cette charte, des modifications



qui vont découler de cette réunion. Il y a une réunion publique par rapport à cette question jeudi, une réunion qui est prévue dans le programme de réunions de l'ICANN. S'il y a des membres qui peuvent y assister, ce serait très intéressant.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Cela contribue à ce panorama que nous essayons de dresser pour avoir toutes les informations sur les différents groupes de travail qui existent.

Je crois que nous pouvons attendre jusqu'à avoir une confirmation définitive de la charte de ce groupe. À ce moment-là, elle vous sera distribuée. Entre-temps, vous êtes libres de participer à la réunion de jeudi. Et si vous voulez participer à d'autres activités, c'est par téléconférence ou courrier électronique.

Nous allons essayer de jeter un coup d'œil à la possibilité de devenir membre formel de ce groupe à la prochaine réunion.

Je pense que personne d'autre ne semble demander la parole. L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Un tout petit commentaire, Thomas. J'ai suivi la réunion du CCWG d'hier. J'y suis allé parce qu'on m'avait dit qu'on abordait la question de la gouvernance de l'Internet et que cette discussion va inclure aussi la préparation pour le prochain FGI, le SMSI, et une partie des discussions de l'UIT avec l'ICANN. Mais ils n'ont donné qu'une information très générale. Ils ne sont pas rentrés dans les détails.



Ce que je crois, moi, c'est qu'on a besoin d'une information détaillée sur ce que ce groupe, le CCWG, a discuté avec l'équipe en charge du SMSI, du FGI ou du MAG.

Moi, comme tant d'autres collègues, je dois préparer quelque chose pour le SMSI, pour le MAG, pour la prochaine réunion consultative du Conseil de l'UIT. Alors, mon collègue et moi, nous allons finir par faire le travail d'un ministre. Parce que c'est nous qui assistons. C'est une plaisanterie, bien sûr, mais nous sommes tous des fonctionnaires civils et nous devons respecter ce travail que nous avons à faire.

La manière dont nous avons mené à bien notre travail du GAC avec les invitations des différents groupes, pour les joindre, est très intéressante. Ce qui serait plus utile, c'est si sur le site Web du GAC, nous pouvions avoir des alertes des événements dans chacun des groupes.

Je crois que le mail qu'Olof Nordling a envoyé à nous tous est très utile. C'était une information brève sur un bon nombre de rapports. Ce serait encore plus utile si l'ICANN pouvait envoyer ces demandes au secrétariat afin que nous puissions y répondre directement. Disons par exemple, que je dois aller au MAG, est-ce qu'il y a des discussions entre l'ICANN et le groupe du MAG, le groupe consultatif ? Je crois qu'il serait très utile lorsque les membres du GAC sont obligés de coordonner leur travail dans d'autres pays ou avec d'autres parties prenantes et s'occuper de tous les préparatifs de ces réunions sur la gouvernance de l'Internet.

Dans le monde actuel, nous avons beaucoup de réunions. Pratiquement tous les mois. Et je crois que cette réunion du GAC pour les membres du

GAC est très utile pour les membres du GAC. Et il est utile que nous participions aussi à d'autres réunions parce que ces réunions aussi nous permettent à nous préparer pour d'autres préparations dans le contexte international. Ce serait très utile si nous pouvions déterminer— si nous pouvions nous réunir et nous mettre d'accord avec tous ces groupes avec qui notre travail du GAC est lié. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je crois que nous pouvons arrêter le traitement de ce thème maintenant et que nous pouvons avoir quelques minutes de plus pour avoir quelques commentaires sur le débat concernant le cadre de sécurité de la spécification 11 non pas d'aujourd'hui mais de demain.

Je vais donc maintenant céder la parole à la Thaïlande.

THAÏLANDE : Merci.

Je veux signaler l'importance de la structure de cette spécification 11. Je veux dire qu'il serait important pour le GAC à cet égard, d'après ce qui était exprimé dans le communiqué de Pékin où nous disions clairement qu'il s'agit d'une sorte de sauvegarde applicable à tous les gTLD ; la question qui apparaît dans l'annexe concerne la vérification en matière de sécurité. On peut la lire, mais moi j'ai pris deux autres éléments de là dont l'un dit que nous envoyons un message clair sur la vérification contractuelle. Ensuite, nous parlons de la régularité de ces vérifications en matière de sécurité.

Enfin, et ce n'est pas la moins importante, nous disons clairement que quand il y avait un incident par rapport à la sécurité –moi j'essaie de simplifier– mais quand il y avait un problème, une menace à la sécurité, les registres devaient en informer les bureaux d'enregistrement et il faudra prendre des mesures immédiates.

Voilà donc ce dont nous avons parlé dans le communiqué du GAC de la Chine. Il faut aussi que je mette l'accent sur le fait que cela devrait être appliqué à tous les nouveaux gTLD. Puis on a établi le cadre. C'est le NGPC qui s'en est occupé et je crois que ça a donné lieu à cinq structures. Et d'après ce que je comprends, cela ne répond pas au communiqué du GAC.

Nous avons reçu des commentaires de la Suède, de l'Espagne et des États-Unis sur ce cadre de sécurité. Mais c'est encore basé sur les mécanismes de sécurité. Alors je vois que c'est important de signaler ce que nous avons signalé. Il faut que nous disions au groupe de travail qu'il doit trouver– que nous avons besoin d'une réponse pour les procédures entre les registres et les bureaux d'enregistrement ; alors qu'il y a des problèmes de sécurité, comment cela est abordé. Nous voulons savoir quels sont les indicateurs de sécurité, quels sont les mécanismes, parler de la technologie et parler de tout cela, et faire apparaître tout cela dans les spécifications attachées au PIC spec 3B et en particulier sur les normes de base de sécurité comme le phishing, les botnets, les réseaux zombie, les malware, etc. et il me semble que nous n'avons pas encore trouvé de réponse en termes des meilleures pratiques.



Une fois de plus, je crois que le GAC a établi clairement que tout cela était une supervision contractuelle. Et cela concerne la supervision et la communication entre les registres et les bureaux d'enregistrement, et le contrat qui a été passé avec l'ICANN. Les groupes de travail parlent de ceux-ci, mais nous devons voir clairement si cela répond à ce que nous avons dit dans le communiqué de Pékin.

Olof a quelque chose à ajouter, il me semble ?

THOMAS SCHNEIDER : Excusez-moi, Olof.

OLOF NORDLING : J'ai certains points à signaler.

Du point de vue du personnel de l'ICANN, on a invité le GAC à exprimer des commentaires sur cinq questions.

Jusqu'ici, il y a eu trois contributions, trois commentaires présentés ou écrits au personnel de l'ICANN. Nous remercions la Suisse, l'Espagne et les États-Unis d'avoir présenté ces commentaires.

Mais il y a eu une date limite, une date butoir, pour la question. C'était le 30 janvier. Nous pouvons continuer à recevoir d'autres commentaires en plus de ces trois commentaires que nous avons reçus, en particulier pour les questions quatre et cinq.

Il y a un commentaire supplémentaire qui, comme la Thaïlande l'a mentionné, est encore en suspens.

Je vous encourage à collaborer davantage à ce processus– pour les utiliser dans le processus de rédaction du cadre. Nous allons le préparer pour la réunion de Buenos Aires et il y aura bien sûr une période de commentaires publics ouverte. Je veux vous dire donc que c'est une voie supplémentaire pour des contributions. C'est pour la première version préliminaire. Voilà, pour vous donner une idée des dates butoir avec lesquels vous devriez travailler.

THOMAS SCHNEIDER :

Olof, nous avons donc une autre date limite pour le deuxième groupe de questions que nous avons reçues. Mais je voudrais aussi signaler que nous allons communiquer en quelque sorte ceci après cette réunion ; même si cette date butoir est arrivée depuis quelques jours, que tout le monde peut analyser ces questions. Vous pouvez parler avec les agences et les institutions y afférentes dans vos pays pour ensuite faire des commentaires. Parce que c'était le GAC qui avait dit qu'il devait être consulté. Je sais que nous avons une charge de travail importante, mais il faut que nous fassions des commentaires parce que cela nous aide à augmenter les probabilités à ce que la situation finale réponde à tout ce que les parties prenantes réclament.

Le GAC donc va prendre les commentaires et les enverra ensuite à la liste. Mais il serait important que tout le monde sache quels sont les commentaires envoyés par les représentants du GAC.

Le Royaume-Uni demande la parole.

ROYAUME-UNI :

Pardon. J'ai perdu la date butoir. Pouvez-vous me la répéter ?



THOMAS SCHNEIDER : Il me semble que la deuxième date butoir aura lieu en mars.

OLOF NORDLING : La première date butoir, qui est la date butoir de janvier, était une date limite modifiable. La deuxième est ferme. C'est le 20 mars. Les commentaires, bien sûr, seront bien reçus après cette date mais ce serait beaucoup plus utile de les recevoir avant cette date butoir.

THOMAS SCHNEIDER : En plus, nous vous demandons de vous assurer que quelqu'un vous rappelle par courriel la date limite. Merci

S'il n'y a plus de questions donc à cet égard, je voudrais que nous abordions le dernier point de notre ordre du jour pour aujourd'hui, à savoir la préparation pour la réunion avec le Conseil d'administration de demain. Je ne vais pas trop parler de la raison pour laquelle cette réunion avec le Conseil d'administration se fait le matin. Vous savez pourquoi. On nous avait demandé de faire cela à un autre moment, et pas mardi après-midi, parce que c'était après une journée très dure pour tous. C'était pour que l'on soit sensibilisés, pour améliorer l'ambiance du débat. On avait demandé de faire cette réunion dans la matinée. Alors cette réunion sera mercredi matin et cela nous donne le temps de débattre ce dont nous allons débattre demain avec le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration nous avait demandé de lui faire savoir en quelque sorte quels sont les thèmes que nous allons soulever et que



Tom a communiqué. Je te demanderais, Tom, de nous répéter d'une façon assez approximative ce que nous avons inclus dans cette espèce de version préliminaire que l'on a envoyée au Conseil d'administration. Merci.

TOM DALE :

Je ne sais pas si vous vous souvenez, Thomas, mais nous avons demandé d'avoir des commentaires ou des suggestions à présenter pour que le Conseil d'administration ait une idée des thèmes que le GAC veut aborder dans la séance de demain.

Cette liste a été envoyée au Conseil d'administration pour refléter les suggestions du GAC à l'égard des nouveaux gTLD, surtout dans la téléconférence qui a eue lieu le 14 juin entre le GAC et le NGPC. Les révisions et les évaluations des nouveaux programmes des nouveaux gTLD, l'utilisation des étiquettes à deux caractères pour le second niveau, la transition de l'IANA, la responsabilité de l'ICANN, les enjeux liés à la sécurité de l'Internet, et enfin, que nous puissions savoir quelle était la participation du PDG de l'ICANN au dernier Forum économique mondial, réalisé à Davos, par rapport à NETmundial et cette initiative. Je crois comprendre qu'il peut y avoir des modifications parce que, bien sûr, la séance aura lieu mercredi matin et pas mardi après-midi. Je ne sais pas s'il y a des suggestions pour d'autres thèmes.

Thomas.

THOMAS SCHNEIDER :

Nous avons plusieurs questions à traiter. Est-ce que vous avez des commentaires sur cette liste ?



Oui. Nepad.

NEPAD : Nous voudrions soulever la question concernant le retard de la délégation pour .africa avec le Conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que nous pourrions le faire. On va l'ajouter et communiquer cela au Conseil d'administration. D'autres propositions ? La Chine.

CHINE : Merci, monsieur le président. Je voudrais demander au Conseil d'administration de nous donner des informations sur le progrès de l'ATRT en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ATRT2 et quand le Conseil d'administration considère que l'on va commencer l'ATRT3. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, la Chine.

J'ai une question parce que nous avons eu une séance par rapport à la mise en œuvre de l'ATRT2. Mais vous parlez du cadre en général ? Oui. Enfin, nous tenons compte de cela.

D'autres commentaires, d'autres idées ? L'Indonésie.



INDONÉSIE : Oui. Vous pourriez nous donner davantage d'informations sur les discussions entre l'ICANN et l'UIT ?

THOMAS SCHNEIDER : Oui bien sûr, nous pouvons ajouter cela.

Je vérifie la durée de notre réunion. Elle prend une heure. Elle va de 8h30 jusqu'à 9h30. Nous n'aurons pas le même temps disponible pour chacun des thèmes. Il me semble qu'il va falloir établir des priorités. Pourrions-nous avoir la liste projetée sur l'écran, s'il vous plaît ? Peut-on projeter la version de la liste qui a été diffusée par courriel ?

Entre-temps, je peux vous donner une information liée à la question de sauvegarde des nouveaux gTLD. J'ai informé spontanément le NGPC hier pendant une réunion avec toutes les parties concernées pour parler des sauvegardes des spécifications PIC et PIC DRP, les engagements d'intérêt public.

Il y a eu une réunion hier soir. Elle était censée durer 90 minutes mais elle a duré 150. C'était vraiment intéressant. Et moi, j'ai demandé à savoir si je pouvais faire venir d'autres personnes et j'ai contacté les leaders du GAC sur la question des sauvegardes, à savoir les États-Unis et la Commission Européenne, pour qu'ils puissent participer avec moi à cette réunion. Nous avons aussi des gens de l'ALAC, de l'unité constitutive commerciale, et il y a eu un bon nombre de personnes des parties prenantes des registres avec le NGPC. Ce que l'on voulait, était de savoir où nous en sommes et qui doit avancer.

Et nous avons consacré beaucoup de temps à l'explication de nos positions, de nos idées, les raisons pour lesquelles nous demandions



certaines choses, pourquoi d'autres estimaient que c'est exagéré, que ce n'était pas nécessaire. Et cette partie du débat était très utile parce que tout le monde a pu voir pourquoi chacun avait pris la position qu'il avait prise. C'était une réunion informelle donc c'était une tentative pour renforcer les échanges informels. Tout le monde a salué cela. Il n'y a pas eu de décision. L'idée était d'être ensemble et essayer de mieux se comprendre pour voir si l'on pouvait trouver une meilleure modalité pour trouver une solution.

Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai cru comprendre que nous allions faire une autre réunion pour mieux nous comprendre les uns les autres et pour donner quelques idées sur le développement de mécanismes sur la présentation de rapports.

L'idée c'était d'avoir une réunion d'ici trois semaines à peu près. Cela pourrait se faire ici par téléconférence. C'était très tard, alors nous ne sommes pas rentrés dans les détails sur le nombre de personnes qui pouvaient participer et ainsi de suite, parce que l'idée c'était que si c'était trop grand, cela allait être trop formel. Donc l'idée c'était, à cet état où nous en sommes, de conserver cette petite structure, trouver des solutions innovantes et être productif. C'est juste pour vous informer parce qu'il faut que nous continuons à respecter la transparence. Pas de décision donc. Ce n'était qu'une réunion, pour ainsi dire, informelle.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur les sauvegardes et notre interaction, notre échange avec le Conseil d'administration ?



Je ne vois pas de question ni de commentaire. Nous avons ici sur l'écran 1,2, 3,4, 5,6, 7. Et encore trois autres qui ont été ajoutés pendant que nous parlions.

Le Koweït, s'il vous plaît.

KOWEÏT :

Merci, monsieur le président.

Il y a un groupe intercommunautaire de travail sur la gouvernance de l'Internet. Nous avons participé hier à cette réunion. Et bien sûr, le rôle du groupe était, selon ce que nous avons compris, de faire de la diffusion externe pour tout ce qui était de la gouvernance de l'Internet et d'autres activités. Et nous avons remarqué que le GAC ne fait pas partie de ce groupe de travail. Alors je voudrais présenter cette question au Conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER :

La question est de savoir si cela est pertinent pour une discussion avec le Conseil d'administration. C'est à vous de décider. Il faudra peut-être établir des priorités parmi les sujets à traiter. Donc c'est à vous de me dire. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Nous avons parlé de ce groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet, mais je pense que le temps dont nous disposons pour discuter avec le Conseil d'administration est précieux. Et donc il faut bien en profiter afin que l'on puisse essayer de faire pousser les choses là où on a un consensus. Je suis un peu contre l'idée de chercher à



obtenir des informations du Conseil d'administration. C'est vraiment une façon de rater certaines opportunités. Je pense qu'on pourrait aborder la question de la relation entre l'ICANN et l'UIT d'une autre manière. Et je fais référence à la proposition de l'Indonésie.

Je ne sais pas très bien quelle serait la question à poser au Conseil d'administration par rapport à cette relation entre l'ICANN et l'UIT. Je reviens sur la même idée. Le temps que nous passons avec le Conseil d'administration doit être utilisé pour essayer d'aborder des questions clés concernant les lignes directrices et faire passer notre message là où nous avons des objectifs clairs plutôt que d'essayer d'obtenir des informations.

THOMAS SCHNEIDER : Je vois qu'il y a des gens qui acquiescent. Nous allons essayer donc d'établir des priorités pour savoir quels sont les questions prioritaires. Je vous informe qu'il y a un participant à distance qui souhaiterait participer. Je pense qu'il est de l'Union de [diffusion] Européenne, EBU.

Est-ce que vous pouvez l'entendre ?

EBU : Giacomo Mazzone, bonjour. Est-ce que vous m'entendez ?

THOMAS SCHNEIDER : Oui. On vous entend très bien.

EBU : Je m'excuse de ne pas être parmi vous. J'ai une suggestion pour la réunion avec le Conseil d'administration parce que nous avons eu une expérience assez difficile, cauchemardesque, avec la communauté des marques.

Je n'ai pas vu que cela était un sujet abordé avant de passer à la prochaine série de nouveaux TLD. Et si vous n'êtes pas conscients de cela, 90 % des demandes venant de la communauté ont été refusées par le processus. Donc il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Il faudrait faire attention donc à ce problème et c'est un sujet qui devrait être soulevé durant la réunion avec le Conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous avons reçu certaines lettres qui ont trait à ce problème lié aux gTLD communautaires en ce qui concerne les procédures et les candidatures des gTLD communautaires. Nous avons déjà manifesté nos préoccupations par rapport à ces candidatures communautaires.

Je pense que cela peut être mis sous le titre « évaluation du programme de nouveaux gTLD » parce que le GAC et les membres du GAC sont contactés très fréquemment par les gens de la communauté qui ont présenté des candidatures communautaires. Je pense que cette question doit être prise très au sérieux dans les évaluations du programme des nouveaux gTLD.

Si vous pouvez donc partager le document avec nous dans la liste de diffusion avant demain matin, je serais reconnaissant. Je vois le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Par rapport à ce sujet qui vient d'être soulevé ou abordé, moi comme d'autres membres, j'ai reçu des informations par rapport à cette situation de candidatures qui, du point de vue du Royaume-Uni, seraient caractérisées comme pouvant démontrer le soutien d'une communauté mais qui pourtant n'ont pas obtenu l'approbation du panel de l'ICANN chargé de l'évaluation de ces candidatures communautaires.

Je ne pense pas que le comité soit prêt à aborder cette question. Nous avons manifesté notre préoccupation à plusieurs reprises. Je sais que les candidatures individuelles peuvent être problématiques. Ce que nous avons pensé c'est qu'il faudrait analyser ce qui s'est passé avec certaines candidatures et puis revenir sur cette question. Je pense qu'il faudrait attendre avant de soulever cette question devant le Conseil d'administration et prendre le temps d'analyser un peu et comparer quelle était la difficulté avec les candidatures qui se sont vues refuser le statut communautaire et voir quelles sont les déficiences du projet. Et cela, avant d'attirer l'attention du Conseil d'administration sur cette question.

Voilà ce que l'on a décidé au sein du groupe des pays de la communauté européenne.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci d'avoir partagé cela avec nous. Les Pays-Bas.



PAYS-BAS : Je partage l'avis du Royaume-Uni. Nous n'avons pas suffisamment de matériel ou d'informations ou de preuves pour soutenir une évaluation pour dire s'il y a des inconvénients ou des défaillances au niveau de ce système. Je suis d'accord pour dire que vu le peu de temps dont on dispose pour parler avec le Conseil d'administration, je pense qu'il faudrait parler de la transition suivie de la responsabilité et puis d'autres points.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Il serait peut-être utile lorsque nous allons aborder l'évaluation du programme des nouveaux gTLD de poser la question au Conseil d'administration [inaudible] qui nous ont présenté un plan pour la deuxième série. Je n'ai pas vu une nouvelle version de ce document. À ce moment-là, on pourra leur demander où ils en sont par rapport à cette planification, cette évaluation du programme et au calendrier. Et à ce moment-là, on pourrait peut-être dire qu'on évalue et qu'on analyse les problèmes rencontrés par les communautés dans la présentation ou dans les candidatures communautaires. Peut-être qu'on pourrait ajouter ou soulever cette question à ce moment-là.

En ce qui concerne les priorités, comme nous n'avons pas beaucoup de temps, il ne nous reste pas beaucoup de temps, je pense que la transition et la responsabilité sont deux sujets qui ont une grande priorité. Est-il possible d'ajouter la proposition sur la liste et voir si on garde cet ordre-là ou non ? Est-ce que ce serait possible ? Cela pourra nous aider à mieux structurer notre réunion. Pourrait-on ajouter donc les propositions que nous avons eues, et puis décider de l'ordre qu'on va utiliser pour aborder ces points ?



JAPON : En ce qui concerne l'initiative NETmundial et la gouvernance de l'Internet, nous souhaiterions demander aux membres du Conseil d'administration comment l'ICANN peut jouer un rôle et comment elle peut contribuer de manière concrète à cette gouvernance.

THOMAS SCHNEIDER : Qu'est-ce que vous pensez qui n'est pas prioritaire sur la liste qui est affichée ? C'est la question que je vous pose.

Une question au secrétariat. Est-ce qu'on peut ajouter les propositions qui ont été faites et changer l'ordre, ou bien est-ce que c'est quelque chose de fixe que l'on ne peut pas changer ?

Nous vous donnons quelques minutes pour que vous ajoutiez les éléments proposés, ce qui nous donne le temps de réfléchir à l'ordre dans lequel nous voulons poser ces questions et soulever ces points.

TOM DALE : Je vais ajouter les propositions. Le retard de la délégation de .africa, -ce sont les sujets proposés pour ajouter à la liste, les progrès de l'ATRT2, les plans pour la prochaine révision ATRT, et l'ATRT3, pardon. Et puis, sous le titre « Programme des nouveaux gTLD, évaluation » inclure les problèmes avec les évaluations des candidatures communautaires. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Donc des précisions par rapport au retard dans la délégation de .africa ?



UNION AFRICAINE : Oui. Ce serait les retards dans la délégation–

THOMAS SCHNEIDER : Vous pourriez répéter ?

UNION AFRICAINE : Oui, le processus de révision indépendant. Des retards dans le processus de révision indépendant de la délégation de .africa.

THOMAS SCHNEIDER : Donc le processus de révision indépendante et le retard dans la délégation. Merci d'avoir précisé cela.

Très bien. Maintenant, nous avons tout dans un même document. Nous avons vu que la priorité est accordée à la transition et la responsabilité. Y a-t-il d'autres priorités ?

Cela ne veut pas dire que les autres points sont moins pertinents. Je veux dire qu'à ce stade, je pense que ce sont les points sur lesquels nous devrions passer davantage de temps.

Le Koweït.

KOWEÏT : Je pense aussi que les difficultés en matière de sécurité de l'Internet devraient être incluses comme la troisième priorité dans le document. Et je partage aussi la priorité de la délégation de .africa.



THOMAS SCHNEIDER : Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Les sauvegardes par rapport aux nouveaux gTLD, je pense que c'est important. Nous n'avons pas de réunion avec le NGPC pendant la réunion de Singapour. Et nous devons garder la pression par rapport à cela.

Je commencerais avec la responsabilité de l'ICANN. Puis je passerais aux sauvegardes, puis au problème de sécurité. Peut-être que c'est bien comme ça.

Je ne sais pas ce que nous attendons du Conseil d'administration par rapport aux noms de domaine à deux caractères. Nous avons une longue liste et cela risque de diminuer le temps disponible pour traiter certaines questions qui sont critiques. Peut-être que certains points que l'on aborde dans notre communiqué peuvent ne pas être dans la liste des sujets abordés avec le Conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER : Puisque vous soulevez la question des noms à deux caractères, j'ai été contacté par Cherine au nom du NGPC. Ils nous ont demandé des précisions pour savoir comment ils doivent réagir par rapport à la lettre que nous avons envoyée, pour savoir si c'est un avis ou pas un avis. Ils cherchent à obtenir une précision. Nous pourrions peut-être profiter du temps qui nous reste pour nous mettre d'accord sur ce qu'on va dire au Conseil d'administration. Ils attendent de nous des précisions par

rapport à la réponse qu'ils devraient donner à la lettre que nous leur avons adressée. Je crois qu'il faut éviter toute mauvaise interprétation. Il faudrait qu'on consacre un petit peu de temps pour préparer une réponse parce qu'ils vont nous demander des explications. Ils vont nous demander quelles sont nos attentes par rapport aux mesures qu'ils devraient prendre ou pas.

Voilà. Nous pouvons utiliser donc un petit peu du temps qui nous reste, ces 25 minutes, pour traiter cette question.

Et puisque nous avons parlé de cela au sein du GAC, nous pourrions faire passer le message par rapport à certains points en ce qui concerne les procédures et leur dire ce que nous attendons d'eux et ce que nous n'attendons pas d'eux.

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à cela ? Y a-t-il d'autres commentaires par rapport aux priorités, aux sujets qui seraient prioritaires ou par rapport à d'autres ?

Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons pris note des questions qu'ils nous ont posées. Et si c'est très court comme réponse, je vais essayer d'y répondre. Je vois que le Royaume-Uni souhaite dire quelque chose. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Oui. Par rapport à cette turbulence, si on peut utiliser ce mot pour évaluer ce qui se passe par rapport à ces domaines à deux caractères, la communauté va connaître quels sont les inconvénients à travers le communiqué. La communication avec le Conseil d'administration



pourrait être une opportunité de soulever cette question parce qu'il y a des représentants du NGPC car nous avons besoin de réponse urgente.

Sinon, comme je l'ai dit avant, je pense que nous avons eu un dialogue et nous avons rédigé le communiqué pour dire à la communauté, y compris le Conseil d'administration et au NGPC, que nous sommes en train de suivre de près cet échange.

THOMAS SCHNEIDER :

Je crois que cette turbulence a plusieurs couches. D'un côté, notre communiqué ou notre avis de Los Angeles n'a pas été suffisamment clair, n'a pas été correctement lu ou interprété par certains registres. Et la mise en œuvre de cet avis a été faite par l'ICANN sans avoir mené des consultations.

Cela pourrait mener à un PDP en ce sens que la mise en œuvre du communiqué peut faire l'objet d'un suivi aussi de notre part. Et qu'à chaque fois qu'une mise en œuvre de politiques est faite, que cela réponde à l'esprit de ce que nous avons dit.

L'ICANN a mis en œuvre un mécanisme et certains membres du GAC ont eu le sentiment que ce n'était pas vraiment faisable, et que cette mise en œuvre n'était pas tout à fait en ligne avec l'avis qu'on avait donné. Ce n'était pas du noir ou blanc mais ce n'était pas tout à fait dans cet esprit, et qu'on devrait donc en parler avec le Conseil d'administration pour que cet avis soit mis en œuvre dans l'esprit de ce qu'on avait voulu dans le communiqué.

D'après ce que je vois, le problème c'est que le personnel de l'ICANN a réagi à cette lettre sans avoir consulté vraiment. Et le Conseil



d'administration n'était pas sûr de ce que nous attendions d'eux ; si c'était un avis sur le format classique ou une communication ou s'il fallait une décision de la part du Conseil d'administration ou pas.

Donc c'est une question plutôt procédurale pour savoir qui dit à qui ce qu'il faut faire et qui doit être consulté, etc. Donc je ne pense pas qu'il y ait une mauvaise intention d'aucune des deux parties, mais apparemment ça posait des difficultés et ça n'a pas été clair pour les uns et pour les autres.

Voilà quelques idées par rapport aux inconvénients auxquels nous sommes confrontés par rapport à cette question-là. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à cela ?

Nous pouvons soulever cette question aujourd'hui ou bien nous pouvons trouver une autre occasion pour en parler. Ce n'est pas obligatoire de le faire. Ça dépend de nos priorités que l'on va établir mais il pourrait y avoir la possibilité de soulever cette question si vous le souhaitez.

Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci.

Je pense qu'il est important que nous soulevions cette question avec le Conseil d'administration parce que le Conseil d'administration et le NGPC sont plus ou moins la même personne, mais aussi parce que c'est une question qui traîne depuis un certain moment. Et c'est une question



clé liée à la façon dont certains avis ont été mis en œuvre et la façon dont le programme des gTLD a été mis en œuvre.

Et je pense qu'il serait intéressant d'écouter ce qui a été le résultat question d'hier. Cela nous permettrait peut-être de mieux nous comprendre les uns les autres, le Conseil d'administration ou le NGPC.

J'apprécierais si l'on pouvait aborder cette question, et si l'on pouvait la placer comme prioritaire dans notre programme.

THOMAS SCHNEIDER : Je regarde les autres membres pour voir s'il y en a qui sont d'accord. L'Australie.

AUSTRALIE : Merci.

Je n'ai pas de problème pour que les sauvegardes soient traitées comme prioritaires dans notre ordre du jour. Mais puisque je n'étais pas présent à notre réunion d'hier soir, je ne comprends pas où nous en sommes par rapport à cette question.

Est-ce qu'il y avait des membres du GAC qui étaient à cette réunion, qui ont participé ? Y a-t-il un certain accord par rapport à cette question ? Je me demande si dans cette session on a une position du GAC ou si c'est la position de différents membres du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Vous voulez tous les deux prendre la parole, donc allez-y mettez-vous d'accord. Les dames en premier. Les États-Unis alors.



ÉTATS UNIS :

Merci beaucoup.

J'ai le sentiment qu'il n'y avait pas de conclusion définitive et que l'idée était plutôt de comprendre que différentes parties de la communauté avait travaillé, mais de manière séparée, en silos. L'idée était de voir ce que pensent les uns et les autres.

Thomas, notre président, a fait une évaluation très positive en ce sens que l'échange était positif, était collégial et très informel.

Les quatre personnes qui étions présentes, nous avons dit que l'avis de Pékin avait fait l'objet d'un grand consensus et qu'on n'avait pas une position encore consensuelle du GAC pour le communiqué de Singapour 52.

Vous savez que je travaille avec mes collègues de la Commission Européenne sur un texte qui vous sera présenté et qui fait référence à ce qu'on avait dit dans le passé. Parce que ce que je veux dire– où nous en sommes aujourd'hui ? On est en février 2015. Et le sentiment hier soir est qu'il nous faut savoir comment nous allons avancer.

Nous allons répéter ce que nous avons déjà dit ? Allons-nous envoyer un signal en disant qu'on regrette ceci et cela ? Est-ce que nous voulons faire passer un message que nous sommes intéressés à savoir ce que le Conseil d'administration a à nous dire ? Parce que c'est ce qui manque encore. Et à partir de la réunion, c'est le sentiment que j'ai. Ils veulent qu'on leur envoie un signal. Je ne sais pas si j'ai bien compris.



THOMAS SCHNEIDER : Tout à fait. Si vous voulez compléter, la Commission Européenne ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Non. En réalité, je me pose la question de savoir comment le Conseil d'administration considère cette situation maintenant pour voir s'ils peuvent nous expliquer à nous tous et non pas seulement à trois membres quelles sont les possibilités pour avancer, comment nous pouvons arriver à un avis de consensus.

Et j'aimerais savoir ce qu'ils ont à nous dire. Je pense que nous sommes tous intéressés à écouter cela. Ce n'est pas uniquement la Commission Européenne ou les États-Unis. Je pense qu'il y a eu un problème au niveau de la façon dont l'ICANN a mis en œuvre notre avis. Je pense que cela fait un certain temps que ce problème traîne et nous avons eu à plusieurs reprises des problèmes en ce sens.

Et tout ce qui a trait à la validation de référence ou de vérification ne devrait pas prendre aussi longtemps. Il faudrait écouter ce qu'ils ont à nous dire. Je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps mais cela en vaut la peine, écouter ce qu'ils ont à nous dire. Qu'ils puissent s'exprimer pour savoir ce qu'ils pensent.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

La réunion s'est faite hier soir. Personne ne pourra dire qui a dit quoi. Ce qu'on essayait de faire était de parler de façon ouverte, de lancer des idées sans avoir peur de dire une chose ou l'autre.



Un point qui a été soulevé par rapport auquel il y avait différents points de vue, si nous ne considérons pas que l'avis n'a pas été mis en œuvre. Nous pouvons essayer de préciser si c'est à nous de dire si nous considérons que l'avis n'a pas été mis en œuvre ou si c'est au Conseil d'administration de nous dire s'ils ont mis en œuvre ou non pas mis en œuvre l'avis.

Je dis cela que c'est cela à quoi on doit répondre au niveau des échanges formels. C'est pour que vous sachiez qu'il y a des imprécisions par rapport à cela au niveau formel. Qui définit quoi et comment l'accepter.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci, président. Merci à vous, aux États-Unis et à la Commission Européenne d'avoir rapporté ce qui s'est passé dans cette réunion.

Nous apprécions le temps que vous avez consacré à cet échange. Mais je commence à ne pas être confortable avec cette modalité. Nous n'avons pas eu de réunion avec le NGPC en tant que GAC. Ce qui s'est passé hier soir nous montre pourquoi il faut toujours avoir une réunion avec le NGPC, pour pouvoir soulever les problèmes. Je voulais signaler cela.

Comme j'ai dit, j'apprécie ce que vous avez fait mais je crois qu'en tant que modalité d'interaction, ce n'est pas l'idéal. Je pense que mes collègues ici pourraient avoir le sentiment d'être un peu laissés à l'écart.



Et puisqu'on est là, je pense en ce qui concerne les sauvegardes sur les secteurs hautement réglementés, ça faisait l'objet d'un consensus. Mais quand nous traitons la question des noms à deux caractères, je pense que les positions varient parmi les membres du GAC. Et je pense que cela, si on va le soulever avec le Conseil d'administration, on doit le faire avec beaucoup de prudence pour nous assurer que ce soit bien compris. Parce que la nature de la question n'est pas la même que celle liée aux sauvegardes ou liée aux secteurs réglementés.

THOMAS SCHNEIDER :

En ce qui concerne les codes à deux caractères et le fait de savoir dans quelle mesure cela doit être abordé, je sais qu'il y a différents aspects. Et nous nous sommes mis d'accord sur le fait que c'est à chaque pays de décider ce qu'il veut faire.

En ce qui concerne cette réunion, le rôle du NGPC c'est le rôle de coordination pour essayer que les parties essaient de coordonner leurs points de vue par un échange de lettres. Nous n'avons pas parlé directement avec les registres, le GAC et l'ALAC. Et c'était une proposition de l'ALAC, à savoir que l'on doit se réunir. Et le NGPC a pris la responsabilité d'agir en tant que coordinateur pour faire cette réunion avec les parties prenantes.

Or, ce qu'on essayait de faire, c'était justement de faire en sorte que les parties concernées puissent avoir un dialogue. Ce n'est pas la modalité qui a remplacé notre modalité de réunions régulières avec le NGPC.



Mais pensez-vous qu'il faut garder ces deux points dans notre liste ? J'ai tendance à penser qu'il faut garder donc ces deux points, les codes de pays à deux caractères et les autres points

FRANCE :

Je vais parler en Français.

Bien sûr. Il faut garder ces deux sujets en haut de la liste, en particulier pour le premier. Je mets de côté la discussion certainement très saine que vous auriez pu avoir hier à titre individuel. Moi, il me semble que la position plus ou moins consensuelle, je ne vais pas présenter le contenu du texte qui est en train d'être écrit, c'était de poser sur la table l'ensemble des options qui pouvaient être à notre disposition pour s'assurer que les sauvegardes soient bien mises en œuvre à l'avenir. Avec une question particulière pour répondre aux inquiétudes tout à fait légitimes de certains membres d'entre nous sur la question du *leveled playing field*, les mesures correctives qui éventuellement pourraient être mises en œuvre par l'ICANN. Je crois que c'était Peter qui avait soulevé cette question-là dans le passé.

Il est arrivé que l'ICANN recoure à des moyens propres pour modifier les conditions contractuelles [inaudible] procédés de délégation. Il me semblait qu'on avait ce type d'options sur la table.

On avait l'option d'un groupe de travail intercommunautaire ou quelque chose comme ça qui a été proposé par l'ALAC. Et puis il y avait une deuxième option que Mark avait également mise sur la table qui était à la limite de procéder nous-mêmes à une évaluation de l'état de la mise en œuvre des sauvegardes. Au minimum, des mesures correctives que



l'ICANN serait capable de mettre en œuvre s'il s'avérait qu'il pouvaient d'une manière ou d'une autre déterminer que nos sauvegardes, les sauvegardes demandées par le GAC, n'ont pas été mis en œuvre.

Il me semblait que c'était le consensus, et que c'était en particulier ce sujet-là qu'on a à soulever, et qu'on en est toujours là. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, la France. Je crois qu'on n'a pas le temps pour aller dans les détails, mais bien sûr, notre discussion qu'on a eu samedi après-midi, c'est une base de référence pour la discussion avec le Conseil d'administration. Ça c'est clair si ça c'était votre question.

D'autres remarques en ce qui concerne l'ordre du jour, les points sur l'agenda de la réunion de demain matin ? Sinon, je propose qu'on réaménage un peu ce qu'on a discuté et envoyer cela comme agenda préliminaire au Conseil d'administration. Et voilà.

Dernières remarques avant de clore notre réunion ?

KOWEÏT :

Par rapport à ma demande supplémentaire concernant le CCWG pour la gouvernance de l'Internet, je voudrais demander non pas une information et une mise à jour, mais que le GAC participe à ce groupe de travail intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet. C'était une demande au Conseil d'administration pour que le GAC ait une représentation au sein de ce groupe intercommunautaire. Je ne demande pas d'informations. Je ne demande pas cela comme un sujet à débattre. Merci.



THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Koweït.

Je crois que nous devons rappeler que si je comprends bien, vous me corrigez si je me trompe, le groupe de travail intercommunautaire ce n'est pas quelque chose d'établi par le Conseil d'administration. C'est les membres de la communauté. Et ce n'est pas à eux seuls de dire cela, mais il y a d'autres qui ont ces inquiétudes par rapport à la responsabilité et à l'IANA, etc.

Et comme nous avons NETmundial et l'initiative de NETmundial, nous pouvons peut-être dire au Conseil d'administration une fois que nous aurons regardé la charte si nous allons participer ou non, si nous allons considérer notre participation en tant que membres individuels. Si cela peut ne prendre qu'une minute, nous pouvons l'inclure dans la liste si tout le monde accepte cela.

Est-ce que vous avez d'autres commentaires sur cette liste ? Autrement, nous allons clore notre séance d'aujourd'hui, en tout cas en ce qui concerne les points formels. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses ce soir. Je savais qu'il y avait d'autres choses, oui.

Il y a une réunion sociale. C'est le GAC avec le Conseil d'administration. C'est une réception à 19h00 dans la salle Ben Coolen. C'est une salle qui est tout près. Comment ces critères ?

TOM DALE : B-E-N-C-O-O-L-E-N. Il me semble que c'est dans la zone de la réception ; c'est assez visible je pense. Je pense que la plupart des gens prennent



leurs petits déjeuners là. C'est à la réception. Bon, le Conseil d'administration nous accueillera là à 19h00.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Cet espace est ouvert de l'autre côté. Bon, nous allons le voir tout de suite. J'espère vous voir tous là à 19h00, ce soir, et demain à 8h30 du matin ponctuellement. Nous allons commencer notre travail.

Bonne soirée à tout le monde.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

